

Le cahier de la cavalerie blindée 2011

**La cavalerie blindée
au coeur de la mêlée**



SOMMAIRE

Préambule.	
I Structures.	5
I.1 <i>La fonction blindée en 2011.</i>	5
I.2 <i>Organisation de la CB en 2011.</i>	6
I.3 <i>Principaux types d'unités de la CB (organigrammes simplifiés).</i>	6
I.4 <i>Le chantier « combat des blindés ».</i>	8
I.5 <i>Implantation des formations de la CB à compter de l'été 2011.</i>	10
I.6 <i>Projections.</i>	11
II Les ressources humaines.	12
II.1 <i>Description du domaine de spécialités « combat des blindés ».</i>	12
II.2 <i>Le domaine de spécialités « combat des blindés ».</i>	14
II.3 <i>Point de situation catégoriel (type de filière).</i>	15
III Formation - Instruction - Entraînement.	25
III.1 <i>Textes de référence.</i>	25
III.2 <i>Formation des officiers.</i>	25
III.3 <i>Formation des sous-officiers.</i>	28
III.4 <i>Formation des EVAT.</i>	30
III.5 <i>La politique d'instruction et d'entraînement au tir de la cavalerie blindée.</i>	32
IV Equipements.	37
IV.1 <i>Les matériels majeurs.</i>	37
IV.2 <i>les équipements transverses.</i>	42
V Textes de doctrine et règlements de la cavalerie blindée.	45

L'engagement le plus probable n'est pas l'emploi improbable de la cavalerie blindée (CB)

Au sein de la mêlée, il y a toujours eu une alternance en termes de prééminence d'emploi entre l'infanterie et la cavalerie, la combinaison des deux étant indispensable au succès. Indéniablement, les opérations d'aujourd'hui sollicitent davantage les aptitudes de l'infanterie et se traduisent, *de facto*, par sa présence majoritaire sur les théâtres, à la fois en volumes de troupes mais également en commandements de GTIA. La diversité des moyens et des structures, bien que témoignant d'une capacité d'adaptation "historique" des unités de cavalerie blindée, ou plus exactement de la sous-fonction opérationnelle "combat embarqué", n'a pas favorisé leur emploi par le chef en opération. De surcroît, le maintien en condition opérationnelle des véhicules blindés, particulièrement ceux de la CB, est apparu rapidement comme une contrainte lourde dans un contexte de projection, s'inscrivant même comme un critère de génération de forces et devenant finalement un argument de sous-emploi. Très naturellement, dans le rééquilibrage capacitaire en cours, le poids global et la part relative de la CB se sont amoindris.

Pourtant, il ne faudrait pas que ce contexte dont une certaine méconnaissance des capacités réelles des unités de CB accroît les effets, conduise à négliger lentement mais sûrement son apport à l'action interarmes et, par là, à pénaliser l'engagement opérationnel.

Dans la même logique, il est impératif de n'abandonner aucune des capacités de la CB sous peine d'obérer une remontée en puissance par une perte irréversible des savoir-faire ou par des délais hors contrat opérationnel¹.

Partout où les unités de CB ont été engagées, elles ont pleinement contribué au succès, y compris récemment sur des terrains a priori peu propices à l'emploi des blindés et dans des configurations ne permettant pas nécessairement d'en exploiter toutes les capacités.

Le poids du MCO, quant à lui, constitue une donnée à la fois relative et partiellement subjective. Une approche en termes de coût global personnel-matériel, croisée avec l'effet sur le terrain, serait sans doute mieux adaptée, d'autant que la problématique va rapidement concerner la plupart des fonctions opérationnelles avec l'arrivée de nouveaux équipements comme le VBCI. Cette logique d'efficacité est prégnante dans l'expression du besoin pour le futur EBRC : un engin aisément projetable et donc utilisable, avec un coût de possession réduit.

Enfin, un trop grand déséquilibre entre les deux composantes de la fonction opérationnelle contact risque sur les théâtres d'engendrer une usure prématurée des forces engagées, de limiter leurs capacités de manœuvre et d'augmenter leur exposition. En organisation, il constitue un risque pour la préparation de l'avenir.

La cavalerie blindée est bien l'outil de tous les probables

Le potentiel d'adaptation de la CB repose sur un principe inscrit aujourd'hui dans les esprits : l'unicité du métier de cavalier blindé.

Ce métier s'exprime au travers d'aptitudes spécifiques à la recherche du renseignement, aux changements de postures immédiats, aux manœuvres de grande amplitude, au combat de rencontre et au contrôle de vastes espaces.

Il est exercé par des équipages peu nombreux mais plutôt bien équipés, servant une gamme de moyens alliant mobilité, protection, puissance de feu, capacités d'observation et de commandement, dans des proportions variables adaptées aux différentes circonstances.

¹ 6 mois pour le scénario 30 000 hommes.

Il se forge dans une préparation opérationnelle combinant utilisation de moyens réels, simulation et substitution, conduite avec l'obsession de la maîtrise des coûts et de l'optimisation de sa ressource humaine.

Cette unicité du métier s'appuie désormais sur une meilleure unicité de structures, entamée avec le peloton de cavalerie blindée, et poursuivie par la structure quaternaire d'escadron² et l'organisation des régiments en deux types seulement.

Ainsi, les options prises pour la pérennisation du 3^e RH faciliteront la génération de force, la polyvalence, la préparation opérationnelle et l'emploi, en même temps que la transition vers l'EBRC. La décision récente de mettre en place progressivement une filière unique s'inscrit dans cette logique en amenant le personnel à la polyvalence d'emploi.

Ce métier et ces structures uniques constituent les fondements de la CB aujourd'hui. Ils favorisent le passage des unités d'un matériel à un autre et l'adaptation de leurs structures en fonction des conditions de l'engagement. Ils permettent, en optimisant la ressource humaine de la CB, de conforter son aptitude à la réversibilité.

Enfin, si l'unicité du métier de cavalier blindé est la clé de voute du domaine de spécialités, les cavaliers sont capables, à l'instar des autres fonctions, de combattre débarqués sur des structures PROTERRE, en remplissant des missions communes dévolues aux unités de l'armée de terre.

Sur ces bases, la CB constitue pour le chef au combat l'arme fondamentale qui permet :

- d'acquérir le renseignement tactique, notamment sur les intentions de l'adversaire, en précisant en temps utile et par le contact, le renseignement provenant d'autres sources ;
 - de marquer l'effort avec un effet de choc certain, éventuellement après un mouvement de grande amplitude, en délivrant un feu puissant, varié et précis ;
 - de contrôler le milieu, notamment les vastes zones ouvertes ou périurbaines, avec des effectifs limités, grâce à sa mobilité et à sa capacité d'alterner travail en décentralisé et concentration rapide ;
 - d'influencer les perceptions de l'adversaire comme celles des populations, par sa visibilité stratégique, par sa capacité de dissuasion, par son aptitude à la réversibilité offerte par les changements de posture dans le service de ses matériels et la diversité de ces mêmes matériels.
- Autrement dit, une fonction opérationnelle qui s'inscrit totalement dans les principes bien connus de liberté d'action, d'économie des forces et de concentration des efforts, et répond aux nécessités du durcissement actuel des opérations en espace lacunaire.

En guise de conclusion : la cavalerie blindée demeure au cœur de la mêlée

Engager davantage les unités de cavalerie blindée, c'est offrir au chef de la formation interarmes le recul qui accroît sa marge d'initiative, c'est lui permettre de disposer d'une meilleure capacité d'acquisition du renseignement. C'est donner à la force plus de mobilité et de protection avec des effectifs réduits. C'est la muscler au contact par des feux directs immédiatement disponibles, précis et puissants, en particulier entre 1500 et 4000 mètres. C'est permettre à l'infanterie de se concentrer sur les actions qui lui sont spécifiques, en sécurisant et en optimisant son engagement. Plus de réactivité, plus de protection et plus de puissance de feu : c'est ce qu'imposent les opérations d'aujourd'hui et c'est ce qu'apportent les unités de cavalerie blindée.

² Hormis celle des escadrons d'éclairage et d'investigation

I STRUCTURES.

I.1 LA FONCTION BLINDEE EN 2011.

Appellation exacte : fonction contact sous fonction combat embarqué.

La cavalerie blindée comprend :

I.1.1 un pôle étude et formation.

- ⇒ école de cavalerie qui relève, au sens de l'organisation, du chantier « organismes de formation », piloté par la DRHAT/SDFE ;
- ⇒ CSEM/8^e RD qui a rejoint le CNSD et relève donc du chantier « EMA » ;
- ⇒ 1^{er} RCA qui relève du chantier « évaluation » piloté par le CCPF.

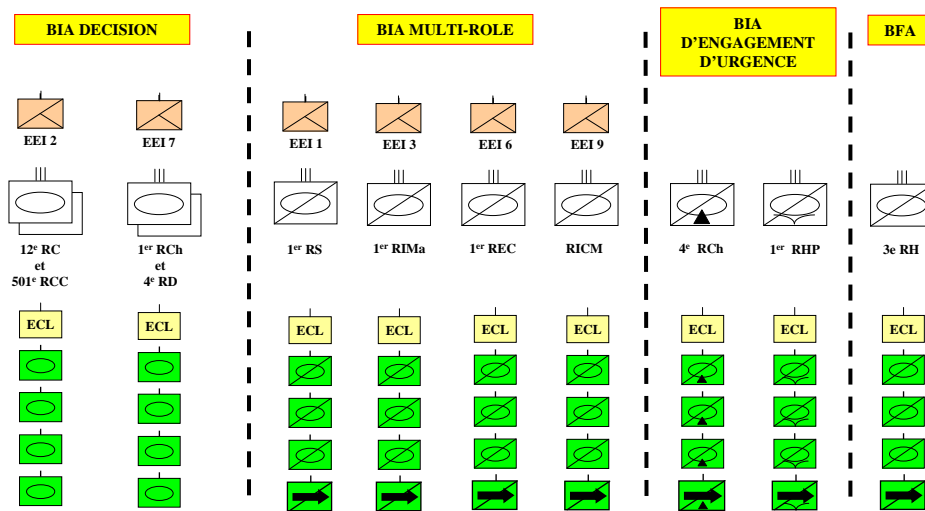
I.1.2 11 formations des forces.

- ⇒ 12^e régiment de cuirassiers ;
- ⇒ 4^e régiment de dragons ;
- ⇒ 1^{er} régiment de chasseurs ;
- ⇒ 4^e régiment de chasseurs ;
- ⇒ 3^e régiment de hussards ;
- ⇒ 1^{er} régiment de hussards parachutistes ;
- ⇒ 1^{er} régiment de spahis ;
- ⇒ 501^e régiment de chars de combat ;
- ⇒ 1^{er} régiment étranger de cavalerie ;
- ⇒ 1^{er} régiment d'infanterie de marine ;
- ⇒ Régiment d'infanterie chars de marine.

I.1.3 des formations avec lesquelles des liens de tradition sont entretenus.

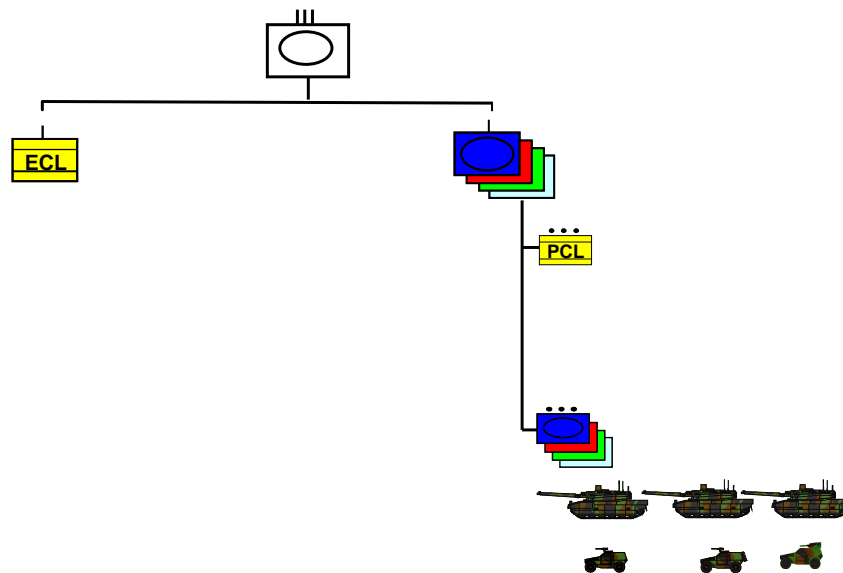
Plus largement la communauté de la « cavalerie blindée » englobe également (liens historiques, arme de rattachement), le 13^e régiment de dragons parachutistes et le 2^e régiment de hussards (RGE), le 2^e régiment de dragons (NBC), le CENTAC héritier du 5^e régiment de dragons, l'élément blindé permanent stationné au Gabon.

I.2 ORGANISATION DE LA CB EN 2011.

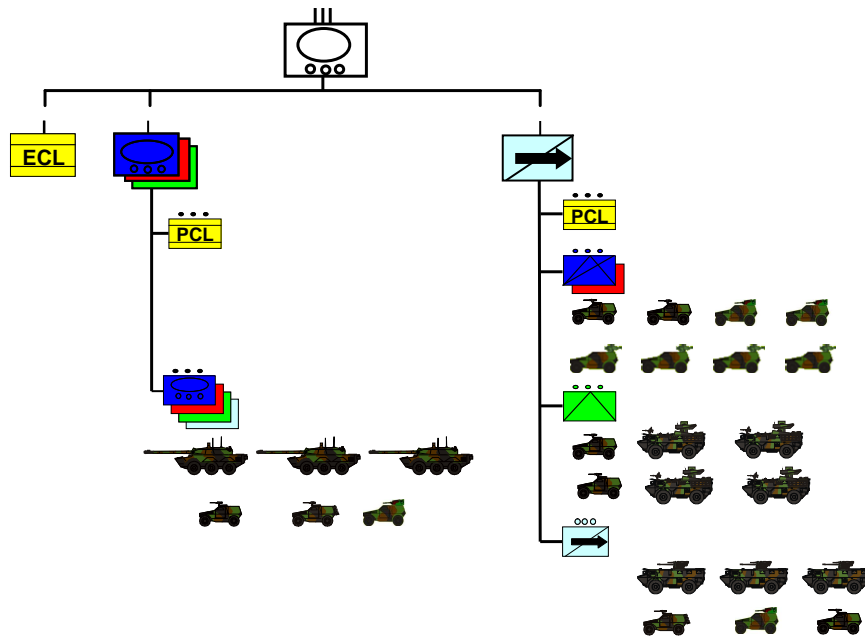


I.3 PRINCIPAUX TYPES D'UNITES DE LA CB (ORGANIGRAMMES SIMPLIFIES).

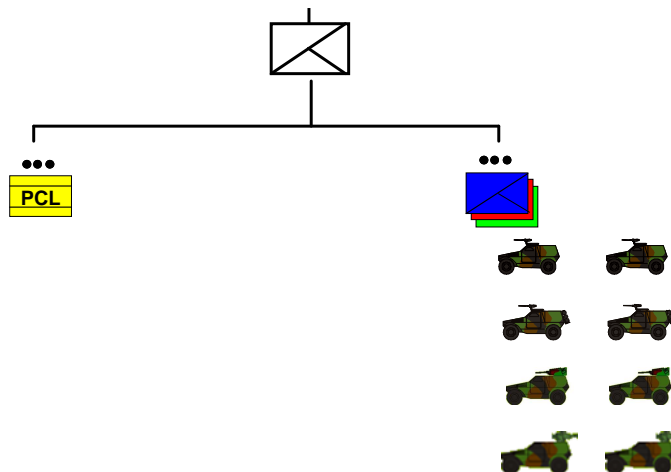
I.3.1 Régiment LECLERC.



I.3.2 Régiment roues-canon AMX 10RCR.





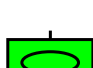
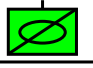
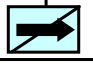
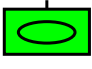
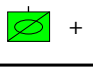
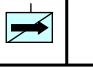
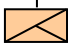
I.3.3 Escadron d'éclairage et d'investigation.



I.4 LE CHANTIER « COMBAT DES BLINDES ».

Le chantier « combat des blindés » (CBT BLD) est constitué de 11 formations et de 6 EEI. Il regroupe du personnel issu de différents domaines de spécialités (DS) : combat des blindés majoritairement, renseignement guerre électronique (RGE pour les EEI ; néanmoins, une étude visant le retour du personnel de ces unités vers le DS CBT BLD est actuellement en cours), administration-ressources humaines, maintenance, santé,...

Le chantier CBT BLD représente un volume de **50 unités élémentaires (UE) de combat**.

 XL	4	 X10RCR	7
	16		21
			7
Total 	16	Total  + 	28
	6		

I.4.1 Situation globale 2011.

Ces données évoluent au rythme des travaux annuels d'organisation.

L'effectif total correspond au poids des onze régiments de la CB incluant les six EEI tous chantiers confondus (pour 2011 : BLD, MCO, LEG, CYNO, CAMPS, FANFARE et COMIAS pour le 1^{er} REC).

Effectif total (11 rgt + 6 EEI) ts chantiers				Effectif chantier CBT BLD			
OFF	SOFF	MDR	Total	OFF	SOFF	MDR	Total
441	1716	4970	7127	435	1446	4489	6370

Le chantier CBT BLD comprend également 18 civils.

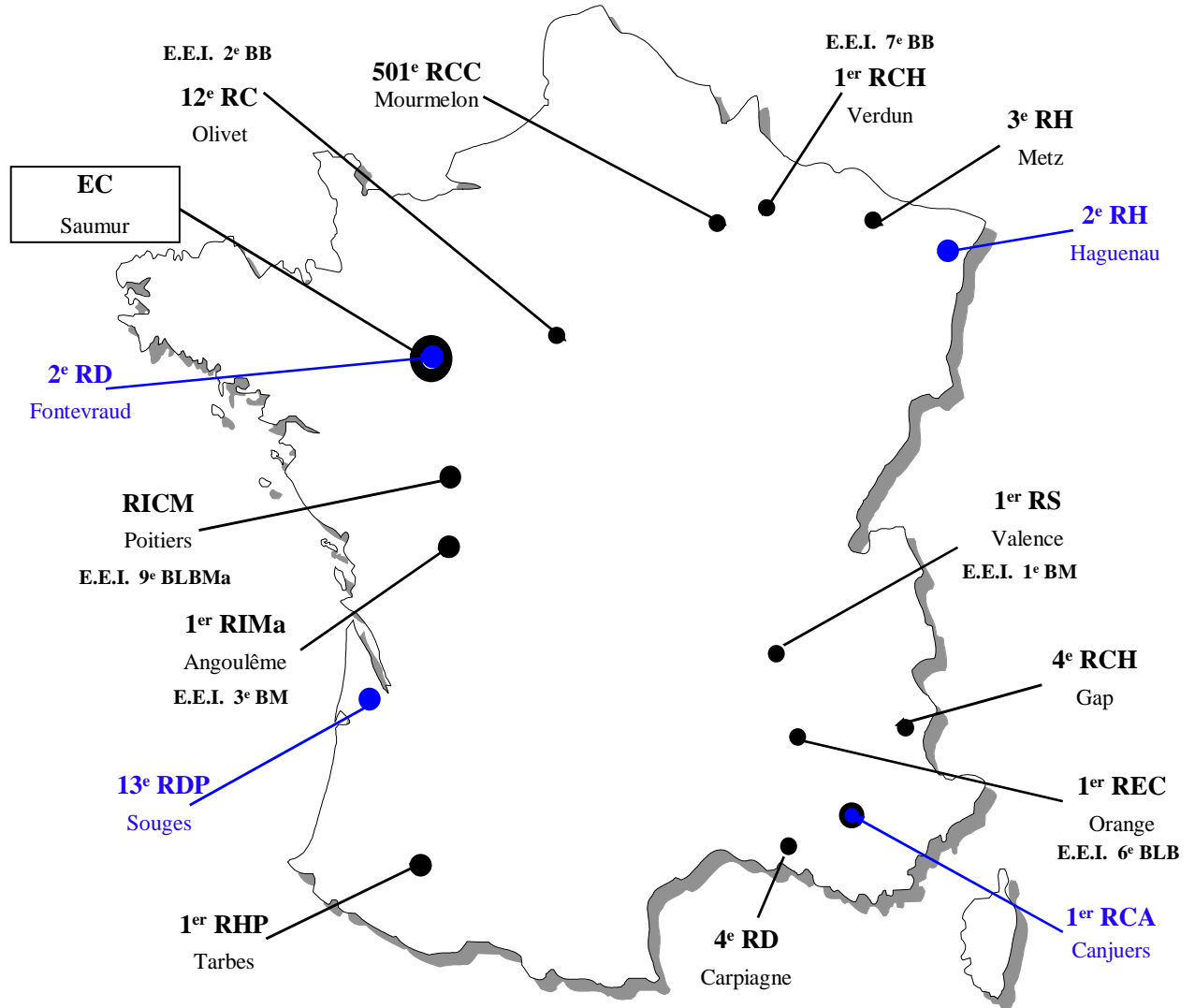
I.4.2 Poids moyen d'un régiment en 2011 (référence : DUO).

	Régiment XL			
	OFF	SOFF	MDR	Total
Effectif 2011 dont :	38	147	385	570
PMR (MCO)	1	25	37	63
Effectif chantier (CBTBLD)	37	122	348	507

	Régiment AMX10RCR			
	OFF	SOFF	MDR	Total
Effectif 2011 dont :	37	136	397	570
PMR (MCO)	0	20	31	51
Effectif chantier (CBTBLD)	37	116	366	519

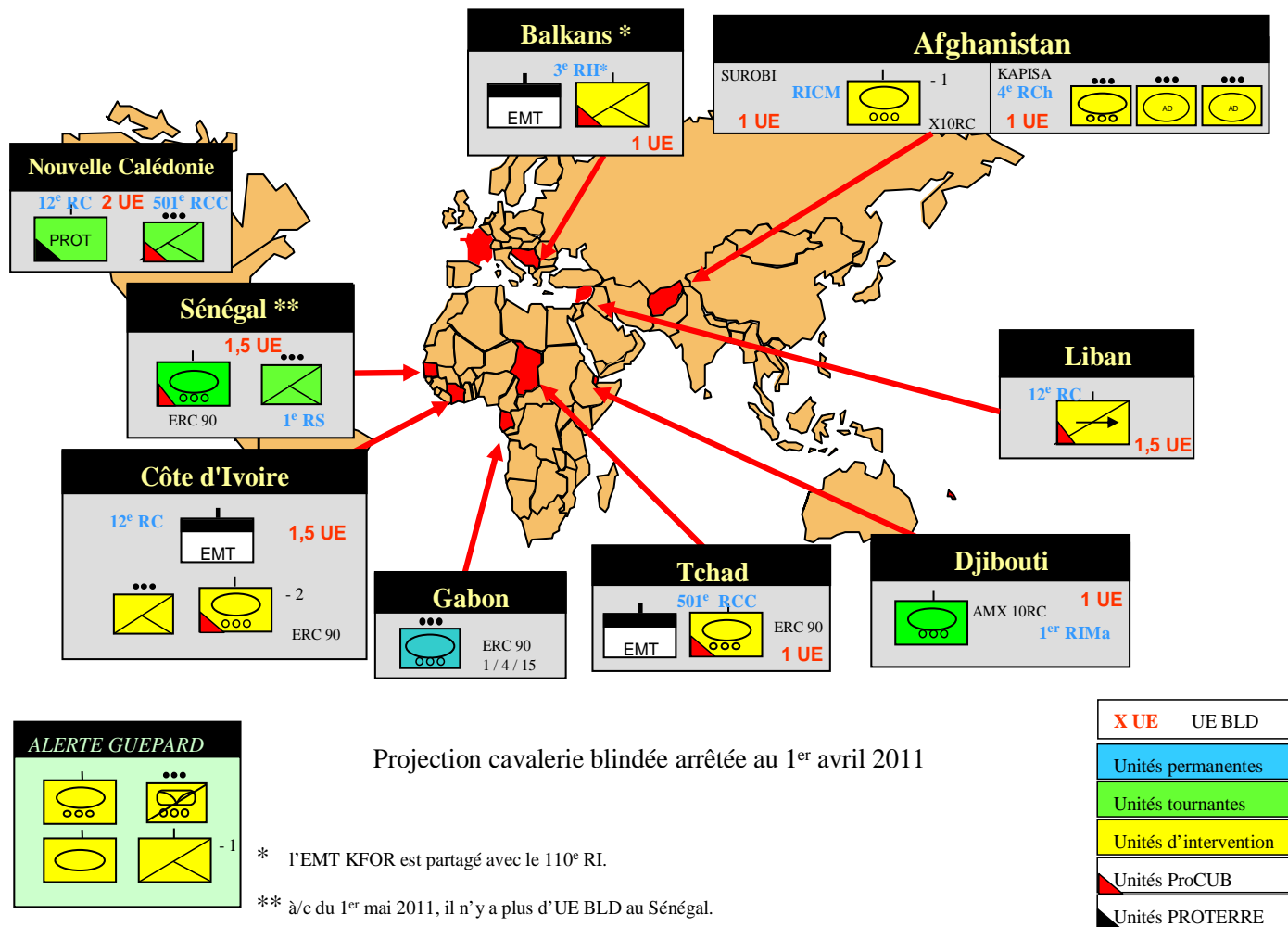
	EEI			
	OFF	SOFF	MDR	Total
Effectif 2011 dont :	4	17	82	103
Effectif chantier (CBTBLD)	4	17	82	103

I.5 IMPLANTATION DES FORMATIONS DE LA CB A COMPTE DE L'ETE 2011.



I.6 PROJECTIONS.

Depuis 4 ans et en moyenne, un volume correspondant à un quart des 50 UE de combat est en permanence projeté.



Au 1^{er} avril 2011, sur des bases de calcul d'une unité élémentaire de 100 militaires, le volume global de 11,5 unités BLD est projeté.

A partir du prochain cycle de projection, et pour l'Afghanistan, 2 pelotons d'AMX10RCR seront adaptés à chacun des GTIA.

L'effectif total projeté s'élève à 1200 (11,5 UE BLD + 2 EMT) soit 19% de l'effectif du chantier.

II LES RESSOURCES HUMAINES.

II.1 DESCRIPTION DU DOMAINE DE SPECIALITES « COMBAT DES BLINDES ».

II.1.1 Définition du domaine de spécialités.

L'ensemble des activités professionnelles du personnel de l'armée de terre est réparti dans des grands corps de métiers appelés « domaines de spécialités ». C'est une notion transverse à celle de « chantier » précédemment évoquée.

Le domaine de spécialités « combat des blindés » (DS CBT BLD) est constitué des métiers permettant d'effectuer un parcours professionnel complet dans les blindés (exemple : Pilote LECLERC). A contrario, un éclaireur (EEI), un mécanicien LECLERC (PMR) relèvent respectivement du DS renseignement³ (RGE) et maintenance (MAI).

Il est composé de « fonctions » (139 en 2011) destinées aux officiers, sous-officiers, MDR et des fonctions partagées, c'est-à-dire pouvant être tenues par des catégories de personnel différentes (chef de char LECLERC, chef de peloton blindé AMX10RCR,...)

II.1.2 Présentation générale du domaine de spécialités.

Le domaine de spécialités « combat des blindés » est caractérisé par les aptitudes tactiques des unités blindées et par les savoir-faire spécifiques de son personnel.

Ces unités possèdent à cet effet des aptitudes spécifiques :

- ☞ à la recherche du renseignement,
- ☞ aux changements de postures immédiats,
- ☞ aux manœuvres de grande amplitude,
- ☞ au combat de rencontre,
- ☞ au contrôle de grands espaces.

Ces aptitudes découlent de capacités qui vont au-delà de celles induites par les caractéristiques des blindés (mobilité, puissance, protection, communication, vision tout temps) ; la cavalerie constitue l'arme qui permet :

- ☞ d'acquérir le renseignement tactique, notamment sur les intentions de l'adversaire, en précisant en temps utile et par le contact, le renseignement provenant d'autres sources ;
- ☞ de marquer l'effort avec un effet de choc certain, éventuellement après un mouvement de grande amplitude, en délivrant un feu puissant, varié et précis ;

³ Une étude est en cours visant le transfert du personnel RGE des EEI vers le DS CBT BLD.

⇒ de contrôler le milieu, notamment les vastes zones ouvertes ou périurbaines, avec des effectifs limités, grâce à sa mobilité et à sa capacité d'alterner travail en décentralisé et concentration rapide ;

⇒ d'influencer les perceptions de l'adversaire comme celles des populations, par sa visibilité stratégique, par sa capacité de dissuasion, par son aptitude à la réversibilité offerte par les changements de posture dans le service de ses matériels et la diversité de ces mêmes matériels.

Le combat des blindés trouve donc sa spécificité dans les actions de sûreté et de combat direct allant jusqu'au combat de rencontre, mené au sol, à partir d'un engin blindé.

Le personnel ressortissant du DS CBT BLD est celui qui sert les blindés-canon, à roues ou à chenilles, et les blindés légers armés concourant directement et indirectement à l'engagement des unités blindées au sein :

⇒ des unités de chars et de blindés roues-canon ;

⇒ des unités d'aide à l'engagement.

Le DS CBT BLD comporte deux natures de filière.

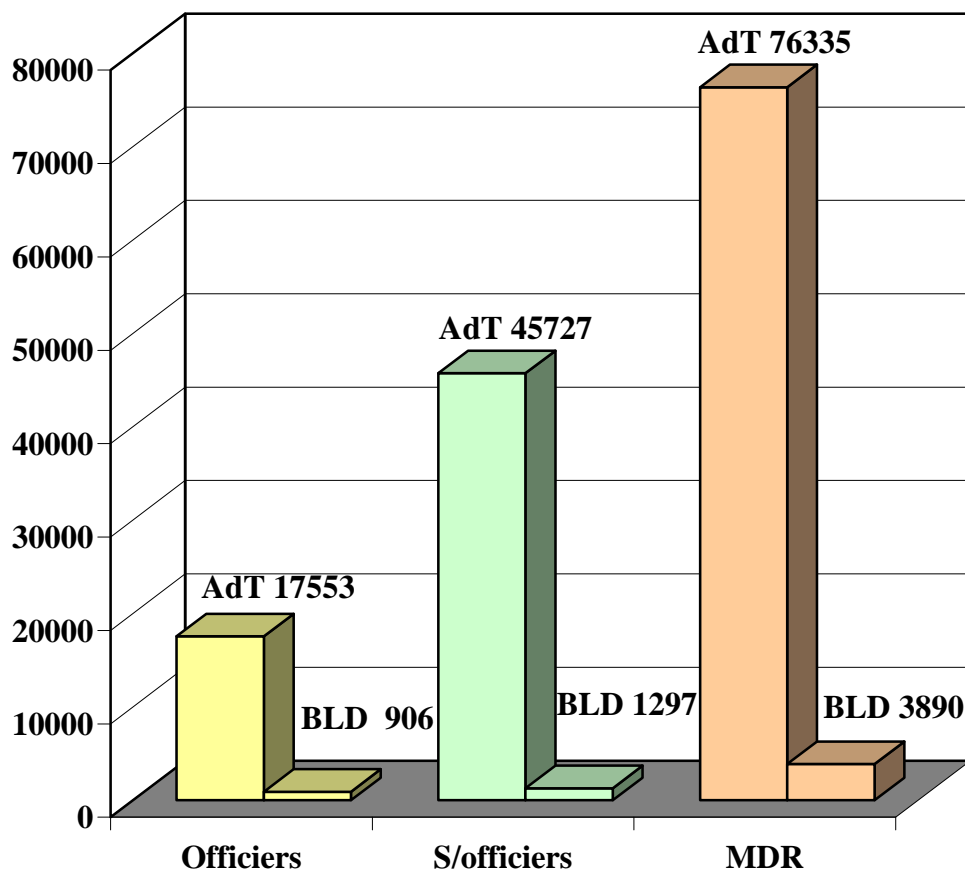
⇒ chars (CHR) ;

⇒ roues-canon (RCN).

Une étude visant à fédérer ces deux filières en une filière unique est actuellement en cours de validation.

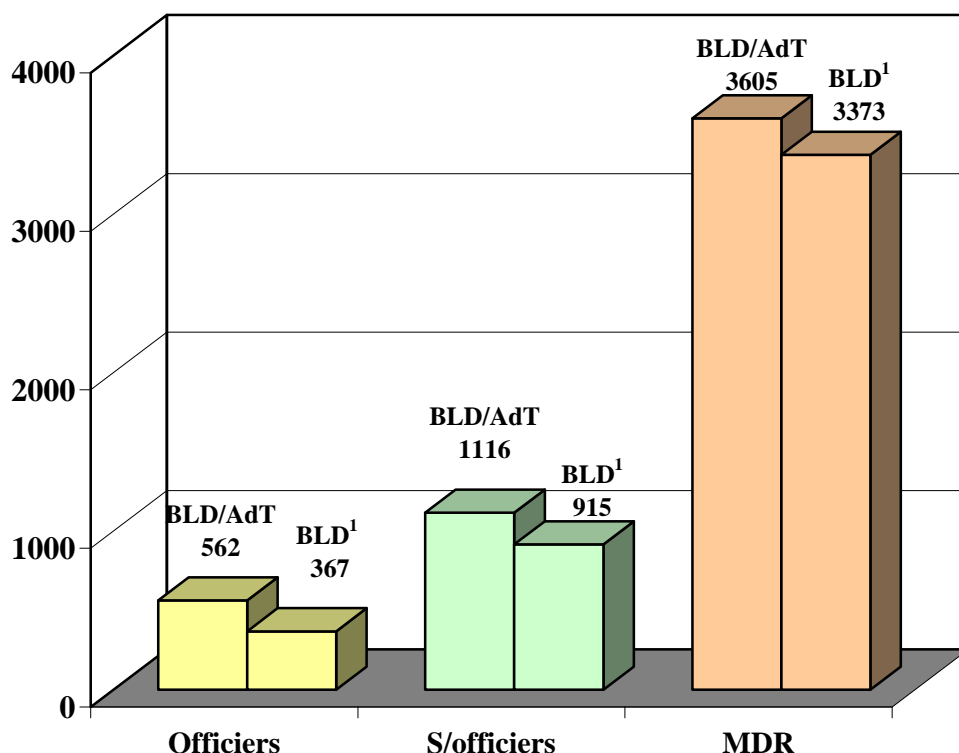
II.2 LE DOMAINE DE SPECIALITES « COMBAT DES BLINDES ».

II.2.1 Poids du domaine de spécialités au sein de l'armée de Terre.



Le personnel du DS CBT BLD représente donc un peu plus de 4,3 % de celui de l'armée de terre.

II.2.2 Poids des fonctions CBT BLD dans les DUO.



Vu sous l'angle de l'organisation, cet histogramme compare les fonctions CBT BLD décrites au sein des DUO de l'armée de terre à celles décrites au sein des DUO du chantier « combat des blindés⁴ ». On constate que 88% de ces fonctions sont décrites dans le chantier.

Par ailleurs, 76% des fonctions décrites dans des régiments blindés appartiennent au DS CBT BLD (poids du soutien, effectifs du DS RGE des EEI).

II.3 POINT DE SITUATION CATEGORIEL (TYPE DE FILIERE).

II.3.1 Les officiers.

L'effectif des officiers relevant du domaine de spécialités CBT BLD s'élève à 906 gérés soit par le bureau « mêlée » ou soit par le bureau « état-major ».

Domaine de première partie de carrière, la cavalerie blindée est une spécialité attractive pour les jeunes officiers qui représentent en tant qu'officiers subalternes 79% de la population. Le point moyen du choix de l'école en fin de formation initiale en est un indicateur probant. A l'issue du temps de commandement d'unité élémentaire, 47% de la population est titulaire d'un diplôme de l'enseignement militaire supérieur et plus particulièrement 16% des officiers sont brevetés de l'EMS2. Les résultats d'admission

⁴ 11 régiments et 6 EEI.

du CID 2010 sont en recul par rapport à 2009 avec 12 officiers reçus pour 31 candidats (2009 : 17/35).

La moyenne d'âge des officiers est de 37,5 ans pour une ancienneté de service de 16,7 ans.

La ressource est employée à 79,4 % sur des postes en cohérence avec les qualifications détenues (BLD, DIV, EMP, INS ou sur des métiers transposables INF). Cependant, 6,3% de la ressource est captive au titre des postes RGE (47 officiers NF4. en particulier). Un retour en cours de validation des EEI (RGE/filière recherche blindée) au sein du DS CBT BLD aura pour conséquence de faire diminuer mécaniquement et significativement ce pourcentage.

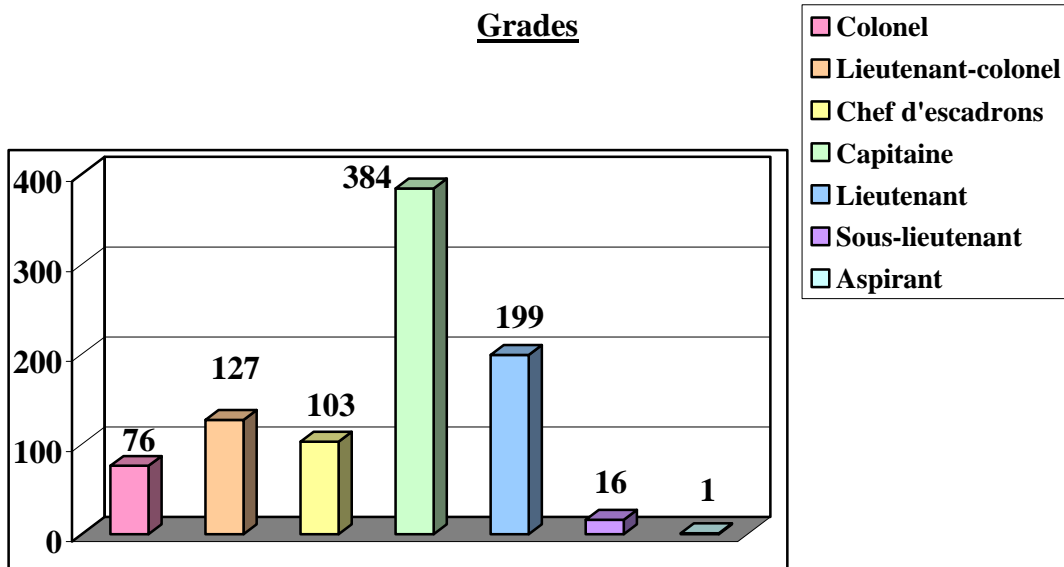
72% de la ressource est d'origine directe ou semi-directe (-2% par rapport à 2009) et forme l'ossature du domaine ; elle permet une bonne alimentation en officiers blindés pour les emplois de deuxième partie de carrière.

Après une baisse sensible du nombre des candidatures OAEA en 2007, leur volume s'est stabilisé, marquant une légère augmentation en 2011. La part de cette catégorie d'officiers a néanmoins augmentée et représente 13% de la population des officiers (12% en 2009).

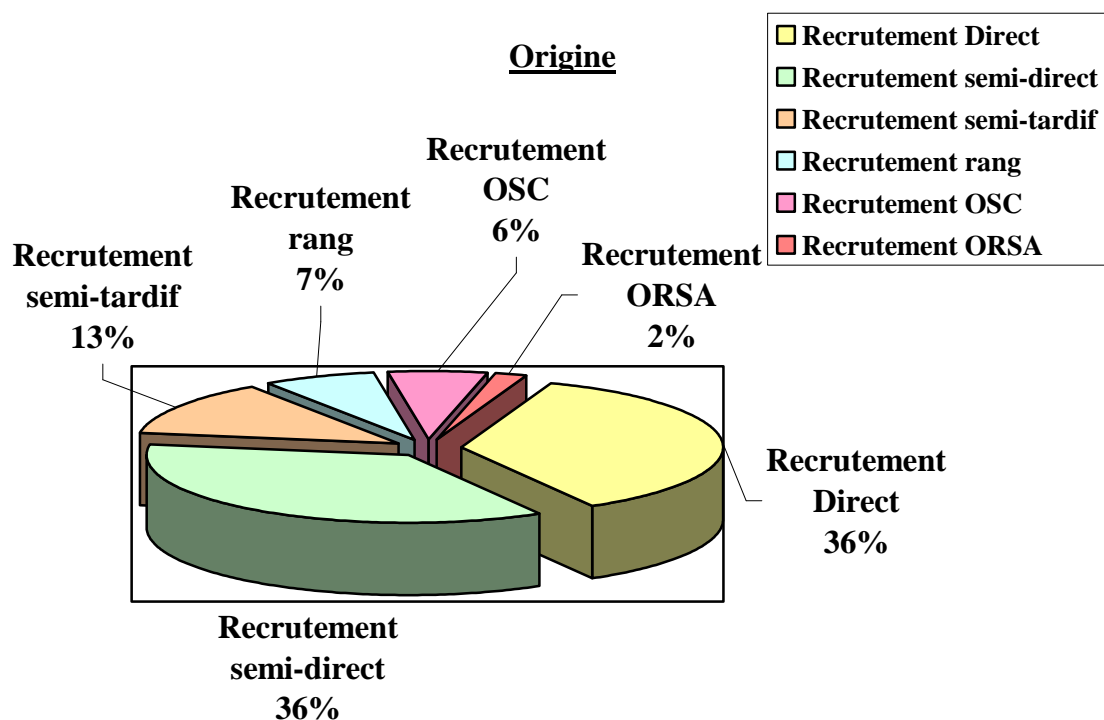
La part des OSC/E reste relativement faible mais est en légère augmentation, soit 6% (5% en 2009). Les plans de recrutement 2010-2015 prévoient une augmentation de la part des OSC/E qui compenseront la baisse des recrutements officiers directs et semi-directs.

L'avenir du domaine nécessite toujours un effort tant au titre des candidatures OAEA qu'à celui de la préservation de la ressource OSC/E.

II.3.1.a Pyramide des grades au 1^{er} janvier 2011.



II.3.1.b Répartition par origine.



II.3.1.c Choix des armes à la sortie de l'ESM.

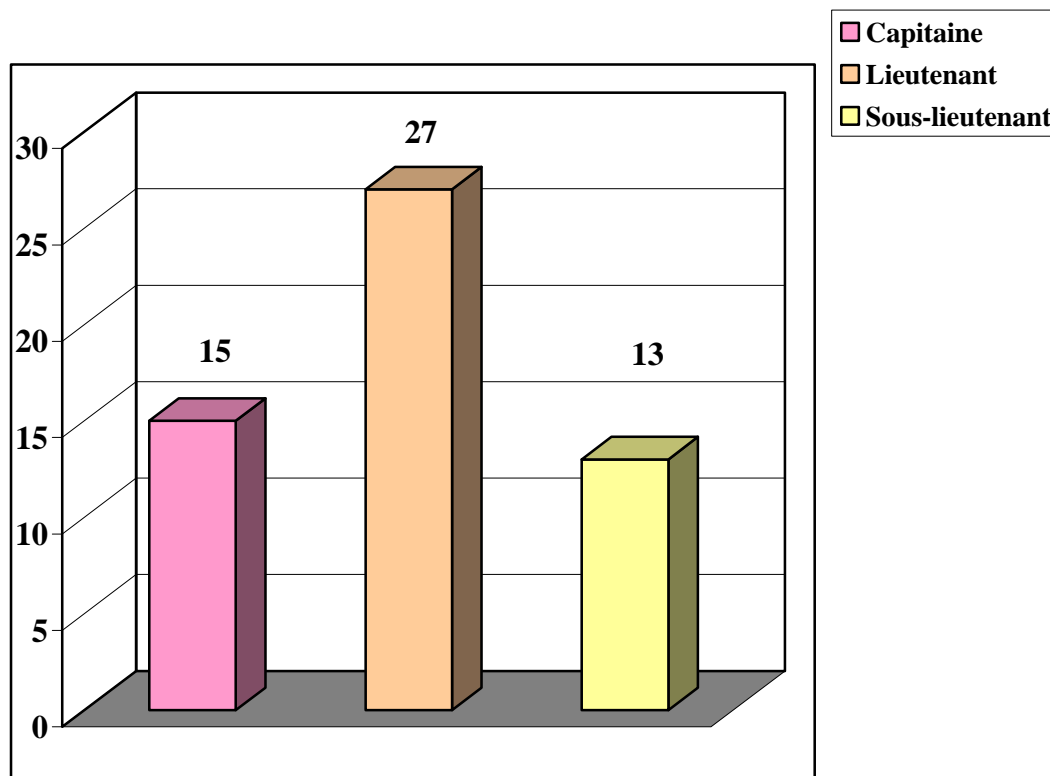
Année	2007	2008	2009	2010
Point moyen	46	34	39	34
Total promo	161	161	148	146
Places ABC	22	20	19	18

II.3.1.d Choix des armes à la sortie de l'EMIA.

Année	2007	2008	2009	2010
Point moyen	51	34	27	28
Total promo	119	117	110	95
Places ABC	12	12	13	9

II.3.1.e Situation des OSC du domaine combat des blindés au 1^{er} janvier 2011.

Grades



II.3.1.f Les temps de commandement.

1.1.1.a.1 Les chefs de corps.

En 2011, le DS CBT BLD compte 14 temps de commandement (TC) de niveau 1.

1.1.1.a.2 Les capitaines.

En 2011, le DS CBT BLD compte 66 TC unités élémentaires, soit :

- ⇒ 1 EAS (GSBDD Marseille) ;
- ⇒ 14 ECL (11 dans les RGT, 1 au CEB, 1 au CENTAC, 1 au 1^{er} RCA) ;
- ⇒ 19 UE XL (16 dans les RGT, 2 en CFIM 7^e BB, 1 au 1^{er} RCA) ;
- ⇒ 1 UE AMX 30 B2 (CENTAC) ;
- ⇒ 24 UE RCN (21 dans les RGT, 1 à l'EC, 1 en CFIM 3^e BM, 1 au 1^{er} RCA) ;
- ⇒ 7 EAE.

II.3.2 Les sous-officiers.

Fort d'un effectif de 1297 sous-officiers, le domaine de spécialités se caractérise par une population d'origine semi-directe et rang importante (58% dont 48% de SD). Cependant, cette situation reste à moduler en fonction des filières : au sein de la filière CHAR, le volume de candidats au recrutement SD est encore insuffisant et doit être compensé ponctuellement par un recrutement plus important de directs.

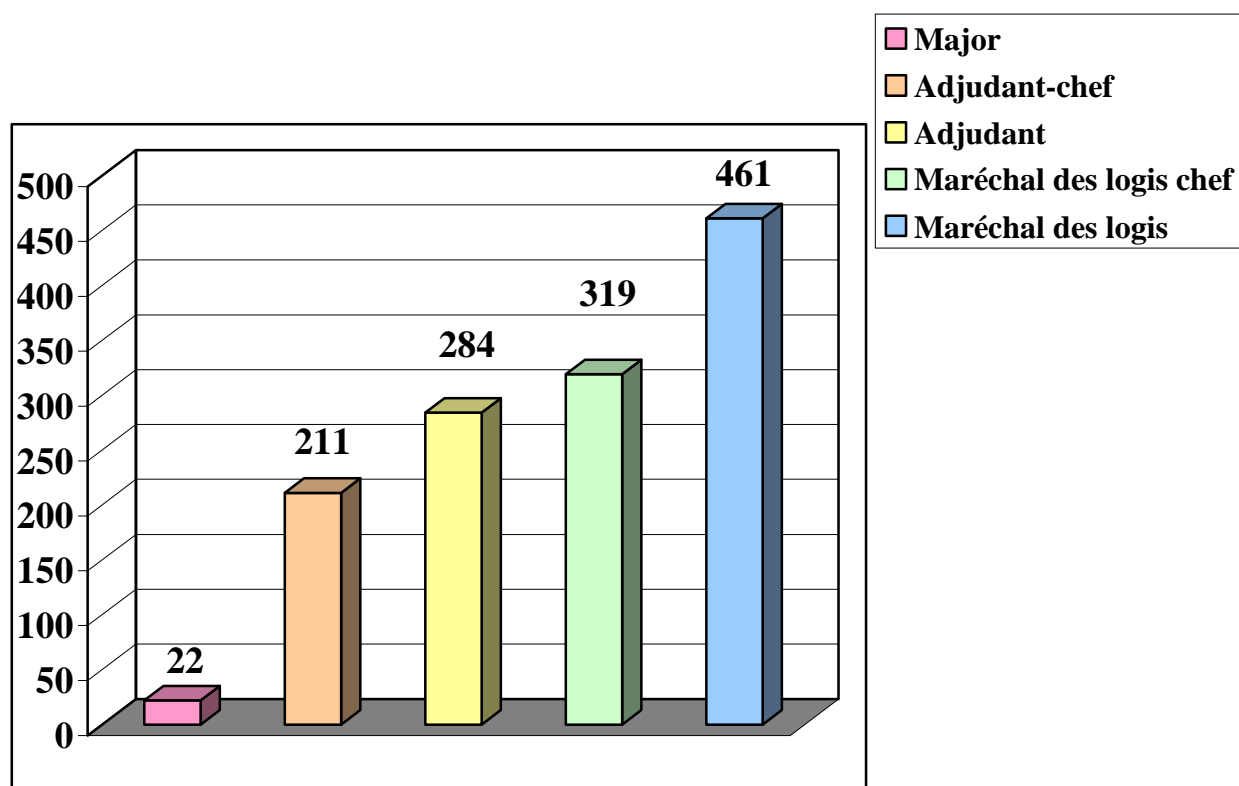
Comme pour les officiers, la ressource est correctement employée (80,02%) sur des postes en cohérence avec les qualifications détenues (BLD, DIV, INS, FIG ou sur des métiers transposables INF). L'évaporation de la population débute au NF3a et s'amplifie au NF3b, ce qui correspond à l'accès pour les sous-officiers BLD à des métiers de seconde partie de carrière (GRH, EMP, ADM).

Le taux de succès au BSTAT demeure très bon avec 98,59% de réussite en 2010. Les excellents résultats notamment pour les SD doivent être une motivation et non un motif d'inquiétude pour les futurs candidats au recrutement semi-direct.

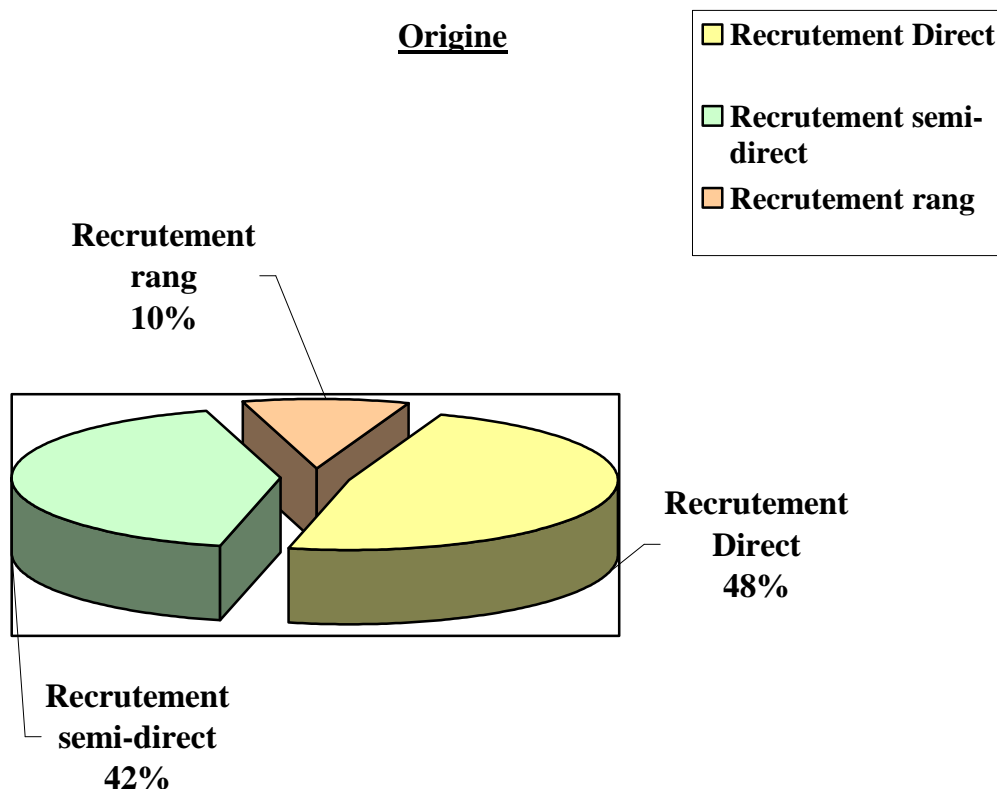
Un effort constant est consenti pour augmenter les flux de formation CT1 : le délai moyen d'attente entre la sortie de l'ENSOA et la mise en formation FS1 à l'EC a ainsi été ramené à 3 mois.

II.3.2.a **Pyramide des grades au 1er janvier 2011.**

Grades



II.3.2.b Evolution du recrutement.



II.3.2.c Recrutement des officiers parmi les sous-officiers.

⇒ EMIA.

Année	2007	2008	2009	2010
Admis	8	5	7	2

⇒ OAEA.

Année	2008	2009	2010	2011
Candidats	15	15	12	15
Admissibles	9	6	6	12
Admis	6	4	4	7

⇒ Lieutenants rang.

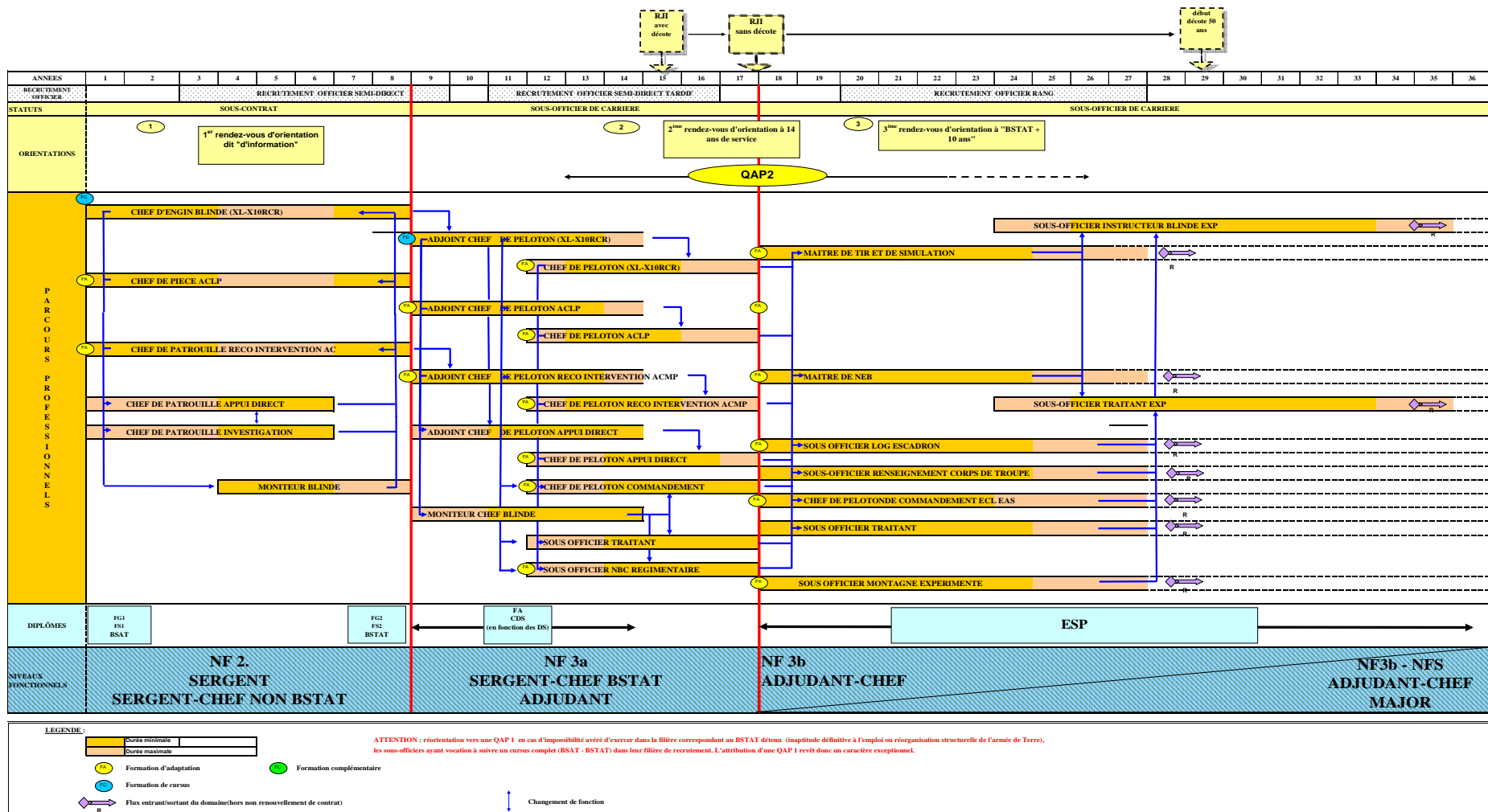
Année	2007	2008	2009	2010
Candidats	55	45	32	18
Admis	4	6	4	6

II.3.2.d Recrutement des majors/ESP.

Année	2007	2008	2009	2010
Candidats	22	30	19	13
Admis	5	6	9	7*

*ESP

II.3.2.e Parcours professionnel générique des sous-officiers.



Ces synopsis sont consultables en ligne sur le TTA 129.

II.3.3 Les militaires du rang.

II.3.3.a Aspect quantitatif des MDR du DS CBT BLD.

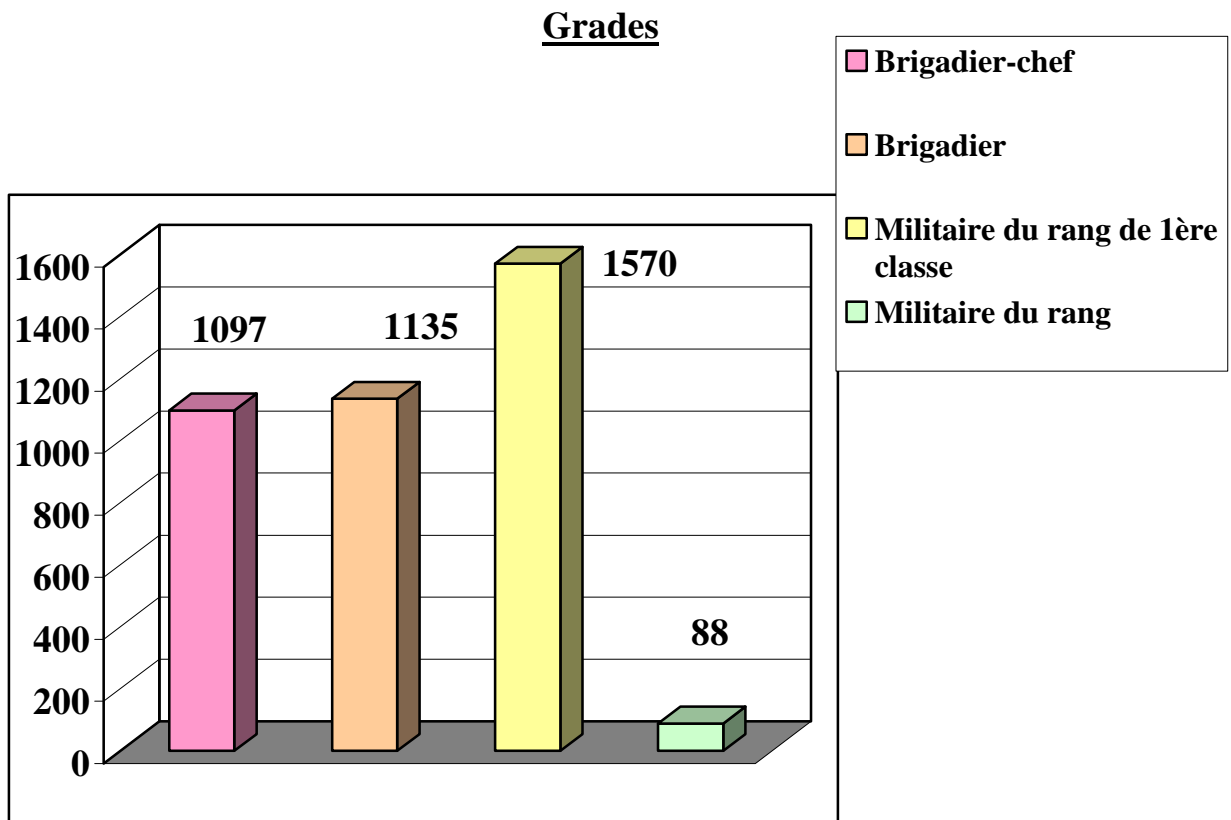
⇒ EVAT.

Le nombre d'EVAT du DS CBT BLD est de 3882.

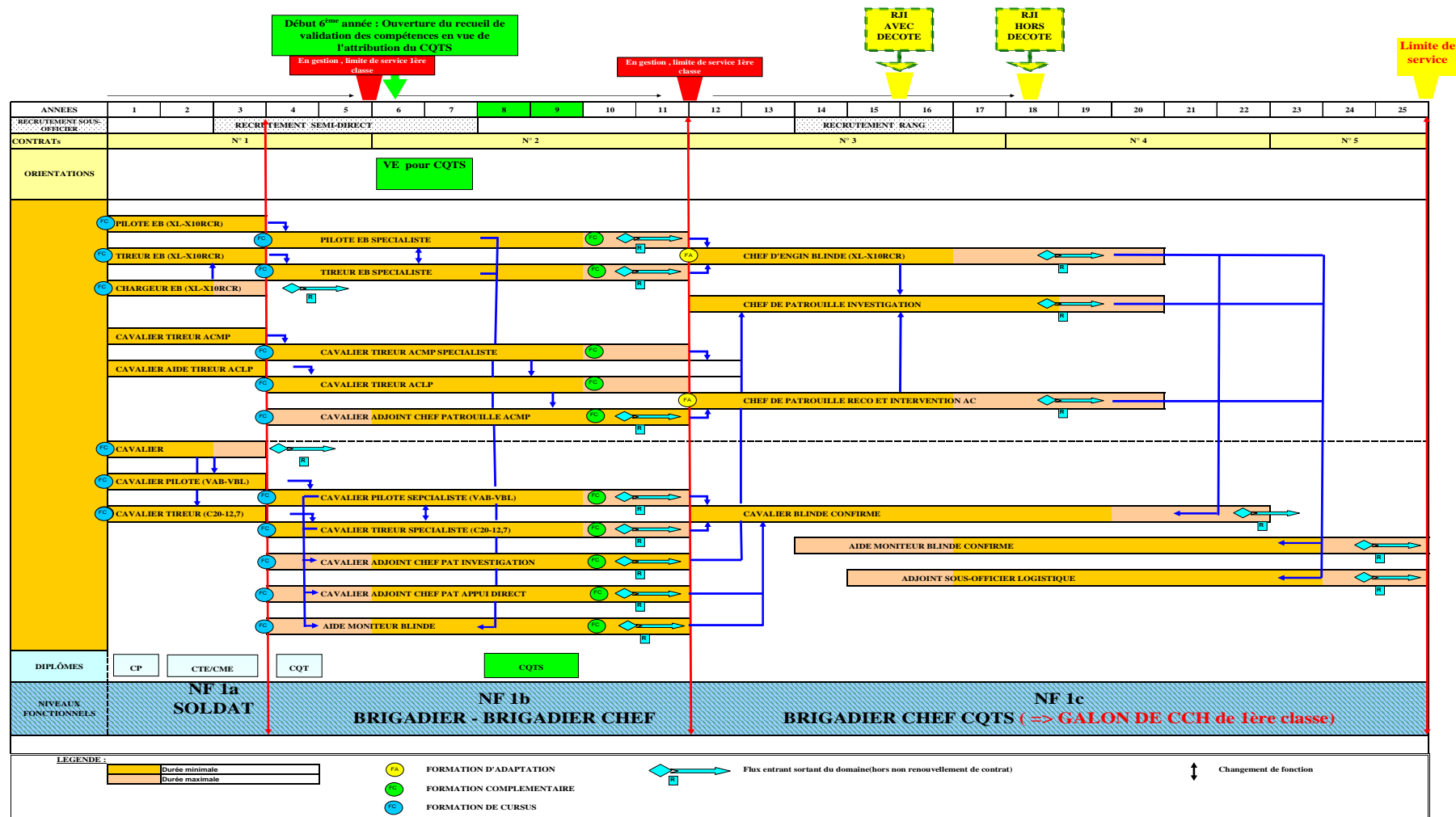
⇒ VDAT.

Le nombre des VDAT du DS CBT BLD est de 8 portant le total des MDR à 3890.

II.3.3.b Pyramide des grades du domaine (BLD) 1^{er} janvier 2011.



II.3.3.c Parcours professionnel générique des MDR.



Ces synopsis sont consultables en ligne sur le TTA 129.

III FORMATION - INSTRUCTION - ENTRAÎNEMENT.

Cette partie donne un aperçu du dispositif de formation, d'instruction et d'entraînement dans la CB. Elle n'a en aucun cas vocation à se suppléer aux textes de référence sur lesquels elle s'appuie.

III.1 TEXTES DE REFERENCE.

Les textes de référence concernant la formation, l'instruction et l'entraînement sont les suivants :

- ⇒ de l'instruction n° 447/DEF/EMAT/PRH/DS - n° 17/EAABC/DEP relative au domaine de spécialités «combat des blindés» et à la formation individuelle de spécialité du personnel militaire de carrière, sous contrat, volontaire ou de réserve de ce domaine du 14 avril 2008 en cours de mise à jour ;
- ⇒ de l'instruction n° 644/DEF/EMAT/BPRH/DS – n° 27/EAABC/DEP relative à la formation individuelle de spécialité des officiers de carrière, sous contrat ou volontaires du domaine de spécialités «combat des blindés» du 5 juin 2008 en cours de mise à jour ;
- ⇒ de l'instruction n° 702/DEF/EMAT/PRH/DS - n° 32/EAABC/DEP relative à la formation individuelle de spécialité des sous-officiers de carrière, sous contrat, volontaires ou de réserve du domaine de spécialités «combat des blindés» du 18 juin 2008 en cours de mise à jour ;
- ⇒ de l'instruction n° 674/DEF/EMAT/PRH/DS – n° 30/EAABC/DEP/PIL relative à la formation individuelle de spécialité des militaires du rang sous contrat, volontaire ou de réserve du domaine de spécialités «combat des blindés» du 12 juin 2008 ;
- ⇒ circulaire n° 271017 /DEF/RH-AT/IF/FORM/MDR - relative à la formation de spécialité initiale des militaires du rang de l'armée de terre du domaine de spécialités combat des blindés du 2 mars 2010 ;
- ⇒ circulaire n° 270991 /DEF/RH-AT/IF/FORM/MDR – relative à la formation de spécialité élémentaire des militaires du rang de l'armée de terre du domaine de spécialités combat des blindés du 26 février 2010 ;
- ⇒ référentiel d'instruction collective de la CB de 2007 ;
- ⇒ politique du tir des blindés de 2007 ;
- ⇒ référentiel de la simulation dans la CB de 2008.

III.2 FORMATION DES OFFICIERS.

III.2.1 Division d'application.

L'objectif général du cours d'application des lieutenants consiste à rendre les officiers aptes à commander un peloton de cavalerie blindée dans le cadre d'un sous-groupement tactique interarmes (SGTIA) en opération, après avoir suivi la MCP adaptée au théâtre considéré.

Cette action de formation obéit aux principes suivants :

- ⇒ développement des procédés pédagogiques de simulation et de substitution ;
- ⇒ enseignement des fondamentaux (actes réflexes et élémentaires du niveau équipage puis peloton) du domaine de spécialités « combat des blindés » dans un contexte adapté aux engagements actuels les plus probables (numérisation, zone urbaine, stabilisation, CREB) ;
- ⇒ formation spécifique au commandement du peloton de leur première affectation.

La formation est divisée en un module de base (MB) commun pour tous et deux modules complémentaires (MC) de spécialisation, liés à la formation de première affectation.

L'objectif du MB (tronc commun) est de :

- ⇒ faire acquérir aux stagiaires les connaissances fondamentales communes du niveau chef d'engin de cavalerie blindée ;
- ⇒ faire acquérir aux stagiaires les connaissances fondamentales communes du niveau chef de peloton de cavalerie blindée.

Après le choix de leur spécialité, les stagiaires suivent un premier MC de spécialisation à la filière (chars, roues-canon).

Après le choix de la formation d'affectation, les stagiaires suivent un second module complémentaire de spécialisation. Son objectif est de leur faire acquérir les compétences nécessaires pour tenir leur emploi au sein d'un peloton spécifique (LECLERC, AMX10RCR).

Les officiers du domaine, ayant choisi de servir dans une unité spécialisée du renseignement, suivent un MC tactique spécifique « recherche blindée » à l'école de cavalerie. Il est suivi d'un premier MC, correspondant au tronc commun renseignement, et d'un MC spécifique à la spécialisation choisie. Ils sont dispensés sous la responsabilité du centre d'enseignement et d'études du renseignement de l'armée de terre (CEERAT).

En complément du module de base, des stages spécifiques, sous la forme de séquences adaptées à tout ou partie des stagiaires, permettent aux lieutenants d'acquérir les connaissances particulières nécessaires à leur futur emploi :

- | | |
|--|---|
| - brevet parachutiste | - stage de qualification aux opérations amphibies de niveau 1 |
| - qualification chef de section TAP | |
| - stage aéromobilité | - monitorat TIOR |
| - niveau 3 commando | - formation de qualification troupes de montagne été |
| - intervenant JAPD | |
| - officier embarquement VF | - formation milan |
| - préparation au travail en milieu international | - sensibilisation VABT2013 |
| - officier bouche à feu | |

III.2.2 Cours des futurs commandants d'unité (CFCU).

L'action de formation (AF) du cours des futurs commandants d'unité (CFCU) de l'école de cavalerie (EC) a pour objectif de donner aux jeunes capitaines avant temps de

commandement les compétences nécessaires en termes de connaissances tactiques, de style de commandement, de gestion des hommes et de préparation opérationnelle du personnel et des matériels, mais aussi de les doter de plus solides connaissances des techniques d'expression écrite et orale d'état-major.

A l'issue du CFCU, un capitaine doit :

- être reconnu apte à commander une unité élémentaire,
- maîtriser les procédures et les ordres du niveau du sous-groupement tactique interarmes (SGTIA),
- disposer d'une bonne connaissance du niveau immédiatement supérieur, celui du groupement tactique interarmes (GTIA).

L'AF du CFCU de l'EC prépare directement le capitaine :

- au commandement de sa future unité et d'un SGTIA ou des trains de combat N°2 (**objectif principal et niveau à maîtriser**),
- au travail d'officier traitant au sein d'un état-major de GTIA (**objectif complémentaire et niveau à connaître**).

Les capitaines du domaine de spécialités « combat des blindés » (BLD) sont répartis dans trois CFCU selon l'unité qu'ils seront amenés à commander :

- le CFCU « char ».
- le CFCU « roues-canon ».
- le CFCU « unité de commandement et de logistique ».

Les capitaines appartenant à la filière recherche blindée du domaine « renseignement » (RGE) suivent une formation de spécialité complémentaire : le CFCU « recherche blindée éclairage et investigation ».

Les officiers stagiaires du domaine de spécialités BLD sont regroupés au sein de la brigade cavalerie blindée combat (CFCU « CAV BLD CBT » pour les filières « char » et « roues-canon ») et au sein de la brigade cavalerie blindée UCL (CFCU « CAV BLD LOG » pour les futurs CDU « UCL ». Ce dernier stage est désormais mutualisé et s'effectue en alternance avec celui de l'école de l'infanterie. Les officiers stagiaires du domaine de spécialités RGE sont regroupés au sein de la brigade RBEI (CFCU « RBEI ») pour la filière « recherche blindée ».

III.2.3 Formation des CDC.

L'objectif de ce stage consiste à donner une information sur les évolutions en cours dans le domaine de spécialités « combat des blindés » et à renforcer leur formation au commandement d'un groupement tactique interarmes (GTIA).

Les thèmes abordés sont les suivants :

- ⇒ point de situation du domaine (emploi, politique du tir, situation des unités, etc.) ;
- ⇒ sensibilisation aux évolutions du domaine (doctrine, tactique, politique du personnel, etc.) ;
- ⇒ formation du personnel du domaine ;
- ⇒ moyens de formation et d'entraînement des unités du domaine (simulation, camp de manœuvre passage des unités aux centres d'entraînement (CENTAC, CENZUB, etc.) ;
- ⇒ présentation du 1^{er} régiment de chasseurs d'Afrique (RCA) sur sa mission de formation et de contrôle des tirs ;
- ⇒ formation tactique de niveau GTIA (exercice JANUS), conduit avec les futurs chefs de corps de l'infanterie.

III.3 FORMATION DES SOUS-OFFICIERS.

A la différence des officiers qui appartiennent à une filière unique, les sous-officiers et les militaires du rang du domaine de spécialités sont actuellement répartis selon deux natures de filière qui sont les suivantes :

III.3.1 la nature de filière « chars ».

Elle regroupe l'ensemble du personnel qui sert les blindés chenillés et leur environnement de combat immédiat.

III.3.2 la nature de filière « roues-canon ».

La nature de filière « roues-canon » regroupe l'ensemble du personnel qui sert les blindés roues-canon et leur environnement immédiat.

III.3.3 Formation de spécialité du 1^{er} niveau (FS1).

Pour chacune des deux natures de filière, il s'agit de préparer les jeunes sous-officiers à leur premier emploi correspondant aux fonctions suivantes :

- ⇒ pour la FS 1 Chars :
 - chef de char LECLERC ;
 - chef de patrouille investigation.
- ⇒ pour la FS 1 Roues-canon :
 - chef d'engin roues-canon ;
 - chef de patrouille RIAC ou ACLP ;
 - chef de patrouille investigation.

Une étude est en cours de validation pour intégrer la FS1 recherche blindée au sein du DS CBT BLD et pour créer une FS1 option « antichar ». Actuellement, cette formation est complétée à travers une formation d'adaptation dispensée au centre d'expertise Infanterie missiles (CEIM) de Canjuers prenant en compte la spécificité du matériel servi.

III.3.3.a Contenu de la formation : modules et unités de valeur.

La structure générale des FS 1 du domaine de spécialités « combat des blindés » est commune aux différentes natures de filière.

La formation dispensée est divisée en deux périodes :

- ⇒ une formation élémentaire ;
- ⇒ une formation complémentaire.

Chaque période s'articule en deux modules :

- ⇒ un module de base (MB) commun à l'ensemble du domaine ;
- ⇒ un module complémentaire (MC) spécifique à chaque nature de filière.

Les stagiaires EVSO de recrutement direct suivent l'ensemble de la formation.

Les sous-officiers stagiaires de recrutement semi-direct suivent uniquement la formation complémentaire.

La formation élémentaire constitue l'UV 1.

La formation complémentaire se décompose en trois UV :

- ⇒ UV 2 : connaissances tactiques et techniques génériques du subordonné de peloton ;
- ⇒ UV 3 : connaissances tactiques et techniques spécifiques au chef d'engin ou de char de la filière considérée ;
- ⇒ UV 4 : E²PMS.

III.3.4 Formation de spécialité du 2^e niveau (FS2).

La FS 2 a pour objectif de faire acquérir aux stagiaires les connaissances et les savoir-faire tactiques et techniques leur permettant de tenir un emploi initial du NF 3a et d'assurer par suppléance le commandement d'un peloton. Il s'agit d'approfondir leurs connaissances tactiques et techniques propres à la nature de filière tout en perfectionnant leurs connaissances dans les domaines de la pédagogie et de l'exercice de l'autorité.

- ⇒ Pour la nature de filière Chars, la fonction est celle d'adjoint chef de peloton LECLERC.

L'action de formation FS 2 « chars » a une durée de huit semaines et trois jours en un seul module à l'EC.

- ⇒ Pour la nature de filière Roues-canon, les fonctions sont les suivantes :
 - adjoint chef de peloton roues-canon ;
 - adjoint chef de peloton RIAC.

L'action de formation FS 2 « roues-canon » a une durée de cinq semaines et trois jours en un seul module à l'EC.

En cohérence avec les évolutions du dispositif des FS1, une étude est en cours de validation pour intégrer la FS 2 RB au sein du DS CBT BLD et de créer une FS2 option « antichar ».

III.3.5 FA.

En cours de carrière, le personnel est susceptible de suivre une ou plusieurs actions de formation d'adaptation (FA), quelle que soit sa nature de filière.

Certaines FA visent à faire acquérir des capacités particulières liées à la nature de filière (renseignement, par exemple), à un équipement particulier en place ou mis en place dans les unités où il sert (AMX 30 B2, MILAN, HOT par exemple), ou encore à une fonction particulière, comme celle de chef de peloton.

Ces formations sont délivrées soit à l'EC, si elles relèvent du domaine de spécialités, soit dans un centre de formation relevant d'un autre domaine [combat de l'infanterie (INF), renseignement-guerre électronique (RGE)].

D'autres visent à permettre l'exercice d'une fonction dans un environnement particulier [montagne, troupes aéroportées (TAP), par exemple].

Ainsi, les actions de formation d'adaptation montagne peuvent être suivies dans les unités de la 27^e brigade d'infanterie de montagne (27^e BIM) et/ou à l'école militaire de haute montagne (EMHM).

Les actions de formation d'adaptation TAP se déroulent, quant à elles, à l'école des troupes aéroportées (ETAP).

III.4 FORMATION DES EVAT.

III.4.1 Généralités.

III.4.1.a Formation de spécialité initiale (FSI).

À l'issue de la formation générale initiale (FGI), le MDR suit une FSI. Cette formation diffère selon la nature de filière ou le matériel servi ; elle prépare aux fonctions du NF1a de pilote, tireur ou chargeur sur char ou engin blindé, de cavalier porté ou d'accompagnement. Le certificat pratique (CP) sanctionne la réussite aux deux actions de formation que sont la FGI et la FSI.

III.4.1.b Formation de spécialité élémentaire (FSE).

Après un temps de mise en situation dont la durée est laissée à l'appréciation du commandant de formation et qui permet d'évaluer les acquis professionnels après obtention du CP, le MDR peut suivre une formation de spécialité élémentaire (FSE).

Cette formation, qui vise à reconnaître une expérience acquise dans les emplois tenus ou à donner une qualification particulière au militaire du rang, est sanctionnée par l'attribution d'un certificat technique élémentaire (CTE).

Le certificat de qualification technique (CQT) sanctionne l'acquisition des connaissances délivrées au cours de la formation élémentaire constituée par la FSE et la formation générale élémentaire (FGE sanctionnée par l'attribution du certificat militaire élémentaire). Il est lié à une spécialité et identifié comme tel. Il prend effet à l'instant où les conditions de certificats et de grade (brigadier) sont réunies. Il ouvre l'accès aux fonctions de NF1b.

III.4.1.c Formation supérieure.

La formation supérieure confère une véritable spécialisation de premier niveau fonctionnel (NF 1) dans une filière donnée. Elle se réalise par la voie de l'expérience avec attribution du certificat de qualification technique supérieure (CQTS).

Tout MDR autorisé à servir au-delà de 5 ans entre, dès l'orientation de 6^e année, dans un processus d'acquisition du CQTS par voie de l'expérience. Cette démarche permet de consacrer la spécialisation dans la filière du CTE détenu.

III.4.2 Formations du niveau fonctionnel 1a.

La FSI a pour but de préparer le MDR à tenir sa première fonction au sein de sa nature de filière. Cette formation de spécialité complète la FGI, et constitue l'un des modules de sa formation initiale.

Spécifique à chaque emploi dans les deux natures de filières, elle forme :

- des pilotes de char ou d'engin blindé à roues ;
- des tireurs ;
- des chargeurs ;
- des cavaliers portés ou des cavaliers d'accompagnement qu'ils soient :
 - tireur mitrailleuse 12,7 mm ou canon de 20 mm ;
 - pilote VAB ou VBL.

Le dispositif complet ainsi que les contenus de formation sont détaillés dans la circulaire n° 271017/DEF/RH-AT/IF/FORM/MDR du 2 mars 2010 – relative à la formation de spécialité initiale des militaires du rang sous contrat et des volontaires de l'armée de terre du domaine de spécialités combat des blindés.

III.4.3 Formations du niveau fonctionnel 1b.

La FSE, complétée par la FGE, permet l'obtention d'un CQT ouvrant au brigadier l'accès à des emplois de niveau supérieur (NF1b). La FSE sanctionne une expérience acquise dans un premier métier ou l'acquisition de connaissances dans un nouveau métier.

A travers le CQT, les MDR sont reconnus aptes à tenir des postes de MDR spécialistes :

- adjoints chef de patrouille ;
- pilotes ou tireurs spécialistes ;
- aides-moniteurs blindés.

Le dispositif complet ainsi que les contenus de formation sont détaillés dans la circulaire n° 270991 /DEF/RH-AT/IF/FORM/MDR du 26 février 2010 – relative à la formation de spécialité élémentaire des militaires du rang du domaine de spécialités combat des blindés.

III.4.4 Formations du niveau fonctionnel 1c.

Le CQTS ne peut être octroyé qu'aux engagés titulaires du CQT. Il marque la reconnaissance de l'expérience acquise dans une spécialité. Les savoir faire à maîtriser figurent dans un recueil de validation des compétences ouvert pour tout engagé lors de l'entretien d'orientation de 6^e année de service.

Le CQTS s'appuie sur :

- ⇒ la cohérence entre le parcours de professionnel du MDR et son cursus de formation ;
- ⇒ les compétences acquises par la seule voie de l'expérience, ce qui permet aux candidats de participer pleinement à la vie et aux activités du corps et n'entrave en rien l'emploi opérationnel ou le service hors métropole ;
- ⇒ la certification des compétences qui permettra à l'engagé de tenir une fonction d'un niveau fonctionnel supérieur.

Le CQTS peut être attribué, dès le premier jour de la 8^e année de service sur décision du chef de corps. Tout MDR titulaire d'un CQTS a vocation à occuper des emplois de niveau de responsabilité supérieur (NF1c) dans le cadre d'un parcours long.

Par ailleurs, pour des raisons de sécurité, les engagés désignés pour tenir une fonction de sous-officier (chef de char) au-delà de 12 ans de service doivent suivre une formation d'adaptation à l'EC.

III.5 LA POLITIQUE D'INSTRUCTION ET D'ENTRAINEMENT AU TIR DE LA CAVALERIE BLINDEE.

La politique du tir concerne tous les types d'unités de la cavalerie blindée et intègre l'ensemble des armements dont elles sont dotées.

III.5.1 Objectifs de la politique de tir des unités de cavalerie blindée.

- ⇒ mettre en condition opérationnelle les équipages, pelotons et unités élémentaires pour les rendre aptes à remplir leurs missions immédiates sur le matériel de leur projection ;
- ⇒ développer au meilleur niveau la compétence des équipages, des pelotons et des escadrons organiques.

III.5.2 Principes retenus.

- ⇒ un point important de la politique du tir des blindés est actuellement le contrôle national des pelotons, quel qu'en soit le type :
 - Pelotons blindés LECLERC, AMX 10 RCR et ERC 90 D⁵ des régiments blindés ;
 - Pelotons d'éclairage et d'investigation et pelotons d'appui direct des EEI ;
 - Pelotons de reconnaissance et d'intervention antichar des ERIAC⁶.
- ⇒ la simulation permet d'optimiser l'instruction mais elle ne remplace pas les tirs réels ;
- ⇒ la mise en condition avant projection est prioritaire. Elle est sanctionnée au minimum par un tir de niveau peloton. Celui-ci est préparé autant que de besoin par

⁵ Le contrôle des pelotons ERC 90 D s'effectuera uniquement dans le cadre des MCP à compter de l'été 2011.

⁶ Des escadrons d'aide à l'engagement (EAE) à compter de l'été 2011.

des tirs de niveau tireur et équipage si la projection ne se fait pas sur le matériel organique ;

⇒ la politique du tir⁷ est en cohérence avec le cycle de préparation opérationnelle du CFT sur 32 mois. Elle est compatible avec le cycle à 64 mois des unités LECLERC.

III.5.3 Répartition des responsabilités.

⇒ la DEP Cavalerie Blindée conçoit et fait évoluer la politique du tir en cohérence avec les directives de l'EMAT, de l'IAT, des recommandations du CFT et en liaison avec les régiments. Elle anime la commission permanente du tir des blindés ;

⇒ le 1er RCA / CCPF est responsable de la mise en œuvre de la politique du tir. Il assure la formation des tireurs LECLERC et AMX 10 RCR et contrôle les niveaux tireur⁸ et peloton de l'ensemble des unités de la cavalerie blindée ;

⇒ la formation des tireurs ERC 90 D est assurée par les régiments et contrôlée par le 1er RCA ;

⇒ les régiments appliquent la politique du tir. Ils sont responsables de la préparation des unités aux différents niveaux. Ils montent et contrôlent les tirs de niveau équipage et du niveau escadrons / SGTIA. Ils rendent compte des résultats obtenus pour l'ensemble des campagnes de tir effectuées, y compris outremer.

⇒ les contrôles de tir du parcours normé des unités missiles de la CB se déroulent au 1^{er} RCA / CEIM ;

⇒ les brigades programment et contrôlent les campagnes de tir du niveau SGTIA.

⁷ La politique de tir des unités de CB, édition 2007, est en cours de refonte afin d'intégrer la réorganisation des unités de cavalerie (disparition des GE, création des EAE, bascule des PAD, etc.) et le nouveau cycle opérationnel des forces terrestres.

⁸ A l'exception des unités missiles.

III.5.4 Tableau récapitulatif des campagnes de tir.

Campagnes de tir	Populations	Responsabilité et modalités des contrôles	Périodicité
Niveau tireur Le tireur au sein de l'équipage	FSI tireurs +/- 300 tireurs / an	1^{er} RCA - Canon et armement coaxial	Formation initiale
Niveau équipage L'équipage au sein du peloton	+ /- 400 équipages / an	Régiments - Canon et armement coaxial - De jour et de nuit - Tir en mouvement pour XL	<u>Pour toutes unités (sauf XL) :</u> <u>Norme :</u> - 1 ^{er} cycle de 16 mois : 1 tir équipage + 1 tir peloton - 2 ^e cycle de 16 mois : 1 tir peloton + 1 tir SGTIA <u>Seuil :</u> 1 tir SGTIA par cycle de 32 mois.
Niveau peloton Le peloton au sein de l'escadron	50 UE = 200 Pon (41 UE canon + 6 EEI+ 3 ERIAC) +/- 150 Pon / an	1^{er} RCA Lagne - Parcours blindés canons et armement coaxial + armement des escouades - Campagne de 2 semaines : S1 : mise à niveau sur simulateur S2 : Parcours de tir J + N La Bussiere ou Colet de Pâtre - Contrôles des pelotons missiles - Durée 36 h - Contrôles : tir, technique et tactique	<u>Pour les unités Leclerc :</u> <u>Norme :</u> - 1 ^{er} cycle de 20 mois : 1 tir équipage + 1 tir peloton - 2 ^e cycle de 20 mois : 1 tir équipage + 1 tir peloton + 1 tir SGTIA - 3 ^e cycle de 24 mois : 1 tir équipage + 1 tir peloton + 1 tir SGTIA <u>Seuil :</u> 1 tir SGTIA par cycle de 32 mois.
Niveau SGTIA Le SGTIA au sein du GTIA	50 UE / SGTIA 18 UE / an	BIA et régiments	<u>Seuil :</u> 1 tir SGTIA par cycle de 32 mois.

III.5.5 Evolutions en cours.

- ⇒ étude intégration de la NEB (numérisation de l'espace de bataille) dans les parcours de niveau peloton ;
- ⇒ étude de mise en place de contrôles de parcours IA de niveau SGTIA ;
- ⇒ création à l'été 2011 des pelotons ACLP (antichar longue portée) sur VAB-HOT et des différentes actions de formation et de tir liées à ce système d'armes ;
- ⇒ suppression progressive des actions de formation et de tir liées à l'ERC 90 D ;

⇒ refonte de la politique de tir à l'été 2011 et mise en cohérence avec le nouveau cycle de préparation opérationnelle.

III.5.6 Tableau récapitulatif des dotations théoriques en munitions par niveau et par équipage.

	Armement principal	Niveau Tireur	Niveau Equipage J + N	Niveau Peloton J + N	Niveau SGTIA
Char LECLERC	CN 120 mm	6	13 + 5	11 + 3	8
AMX 10 RCR	CN 105 mm	4	9 + 5	11 + 3	8
ERC 90 D	CN 90 mm	4	9 + 5	11 + 3	8
VAB T20-13	CN 20 mm	100	90 + 40	100	50
PEI	Missile Milan	1	1	2 + 1	1 + 1
PRIAC	Missile Milan	1	1	1,5 + 1	1

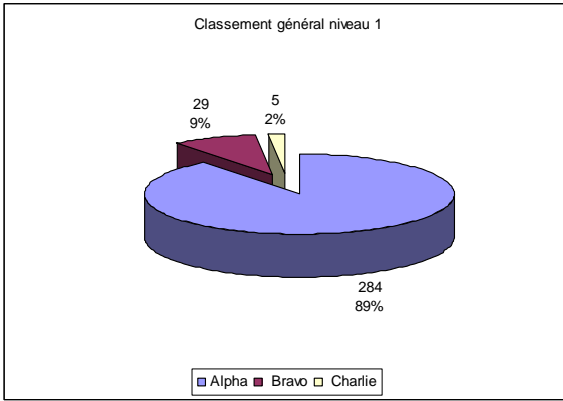
III.5.7 Meilleurs résultats obtenus au cours de l'exercice 2010 sur un parcours normé de niveau 3.

- ⇒ peloton de chars LECLERC : ADJ TOULOUSE et ADJ MARTIN - 501^e RCC, (A 48 pts - Opérationnel) ;
- ⇒ peloton Roue-Canon AMX 10 RCR : LTN BOUILLOT - 4^e RCh, (A 38 pts - Opérationnel) ;
- ⇒ peloton Roue-Canon ERC 90 D : LTN de HAUTECLOQUE - RICM, (B 34 pts - Opérationnel) ;
- ⇒ peloton d'appui direct : ADJ CAPELL - 1^{er} RHP, (B 45 pts - Opérationnel) ;
- ⇒ peloton d'éclairage et d'investigation : LTN DESROUSSEAUX - 1^{er}EEI 6/1^{er} REC, (N3 1517.22 pts - Opérationnel) ;
- ⇒ peloton de reconnaissance et d'intervention antichar : ADJ TEBIB - 1^{er} RHP, (N5 1933.5 pts - Très opérationnel).

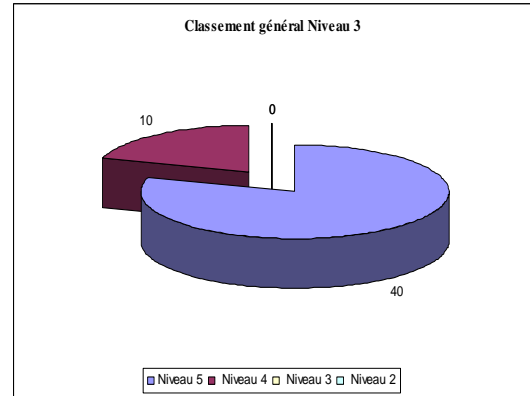
III.5.8 Bilan des campagnes de tir contrôlées par le 1^{er} RCA au cours du dernier exercice.

Les parcours des pelotons non-organiques ne sont pas pris en compte dans ces résultats. Une modification de cet usage est à l'étude.

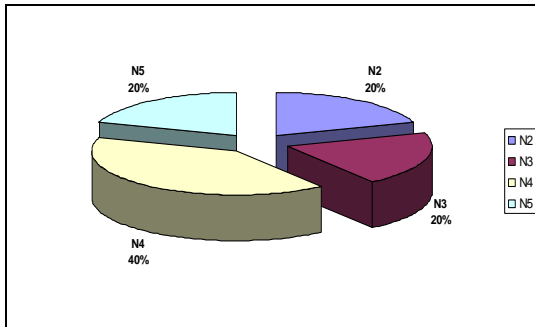
Classement Tireurs canon au 1^{er} RCA.



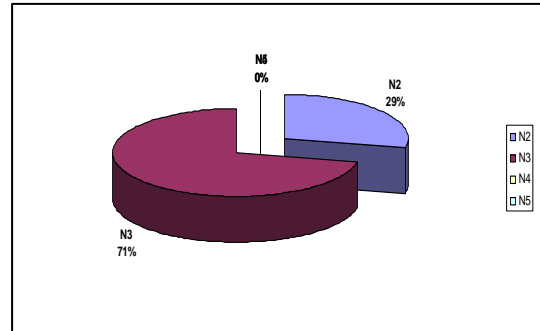
Classement Pelotons canon au 1^{er} RCA.



Classement PRIAC au 1^{er} RCA.



Classement PEI au 1^{er} RCA.



IV EQUIPEMENTS.

IV.1 LES MATERIELS MAJEURS.

IV.1.1 LECLERC.

Le système d'armes LECLERC est le matériel majeur des 4 régiments de chars des brigades de décision (2^e BB : 12^e RC, 501^e RCC et 7^e BB : 1^{er} RCh, 4^e RD).

IV.1.1.a Parcs 2011 et opérations en cours.

PSP ⁹	18 (par rgt de chars) + 7 (EC ¹⁰)
PE ¹¹	65 (CEB ¹²) + 30 (1 ^{er} RCA)
PA ¹³	4
PG ¹⁴	73

Rétrofits (mise en œuvre de l'avenant 16 du contrat de production du char) :

- parc S2 : Iconisation, surveillance du renouvellement d'air.
- parcs S2 et SXXI : prédisposition nouvelles munitions, substitution Halon, fonctionnalités VS4IP, sécurisation GALIX. → 2012

IV.1.1.b Munitions.

120 EXPL F1	500 obus livrés en février 2011 + 1500 en fin d'année 2011. 3000 obus livrés en 2012
OFLE 120 F2	qualifié, autorisation de production MinDef donnée en 2009, commande prévue en 2010, livraison de 3000 obus prévue, 500 à partir de 2013
OECC	stock EAU (1 ^{ère} commande en 2008), livraison de 2500 obus à partir de 2011
120 OEFC	commande de 2000 obus, livraison 1 ^{er} semestre 2013
BSCC	livraison de 5000 obus 1 ^{er} semestre 2012

⁹ Parc en service permanent

¹⁰ Ecole de cavalerie

¹¹ Parc d'entraînement

¹² Centre d'entraînement des brigades

¹³ Parc d'alerte

¹⁴ Parc de gestion

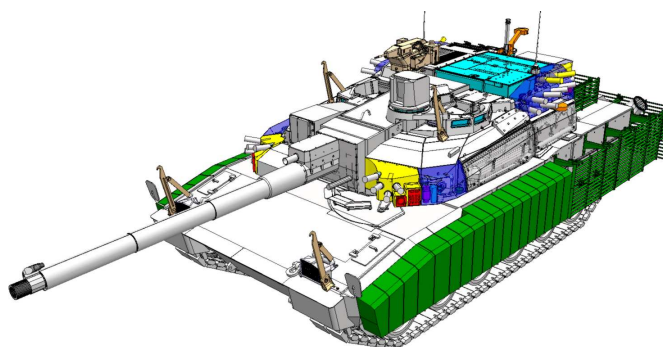
IV.1.1.c Simulation.

Intégration du SIT ICONE (SILICONE) dans les SEE et ETT LECLERC : commande en 2009, déploiement à Saumur et Canjuers au cours 1^{er} semestre 2011, déploiements en régiments entre 2011 et 2012.

IV.1.1.d FCME LECLERC (SCORPION).

Objectif : nécessaire rénovation à mi-vie du char pour lui donner des capacités d'évolution jusqu'en 2030-2040.

Deux impératifs : la maîtrise du coût de soutien ainsi que la préservation de la cohérence du système Leclerc dans son ensemble au sein de SCORPION.



Le système Leclerc comprendra 254 chars aux standards S2 et SXXI, 18 DCL¹⁵ et 17 MARS¹⁶, auxquels il faut ajouter les munitions, les simulateurs d'entraînement en salle et sur le terrain, les moyens de transport, les outillages et infrastructures de maintenance.

IV.1.2 AMX 10 RCR.

L'AMX 10RCR est ou devient le matériel majeur des 7 unités roues canon des brigades d'intervention d'urgence ou des brigades multi rôles (11^e BP : 1^{er} RHP, 27^e BIM : 4^e RCh, 9^e BLBIMa : RICM, 6^e BLB : 1^{er} REC, 1^e BM : 1^{er} RS, 3^e BM : 1^{er} RIMa) et de la BFA (3^e RH).

IV.1.2.a Parcs 2011 et opération en cours.

PSP	15 ou 18 (par rgt RCN) + 4 (EC)
PE	24 (CEB) + 25 (1er RCA)
PA	12
OPEX	14 (AFG)
PG	41



- 256 AMX10RCR ont été livrés, 8 engins projetés (bientôt 14) en Afghanistan.
- Urgence opérationnelle : 4 surprotections anti-IED pour une cible finale de 13 engins

¹⁵ Dépanneur Char Lourd

¹⁶ Moyen Adapté de Remorquage et de Soutien

IV.1.2.b Munitions.

OCC 105 F3B	livraison de 4000 obus en 2007, 3000 en 2008, problèmes de qualité sur la dernière tranche de 3000, en attente de livraison.
OE 105 F3B	qualification en 2009, commande fin 2009 pour stock de précaution, livraison de 5000 obus à partir de 2011.

IV.1.2.c Simulation.

- ⇒ STP NG¹⁷(FEB validée), commande en 2011. (intégration SIT V1, groupe investigation représenté)
- ⇒ EMSET¹⁸: rétrofit notifié fin 2009, déploiement à partir de l'automne 2010 et jusqu'en 2012 pour 7 régiments RCN. (3 cabines isolées pour travail équipage mais couplables pour travail peloton)

IV.1.3 ERC 90 D.

IV.1.3.a Parcs 2011 et opérations en cours.

A terme, l'ERC 90D sera le véhicule de substitution commun à tous les régiments de la Cavalerie Blindée

PSP	Substitution : 8 (par rgt de chars) + 18 (EC) + 3 (CENZUB)
PE	12 (1er RCA)
OME	28
PG	Substitution : 29

Mise en place des ERC90D (par ordre de priorité) dans les RC Leclerc comme moyen de substitution, puis dans le PG, et enfin dans les régiments AMX 10 RCR comme moyen de substitution.

Rétrofits : BVA, système NBC, démarrage à froid,...

IV.1.3.b Munitions.

Il n'y a plus de financements pour les munitions ERC90D.

Stocks actuels :

OE 90 F2	7360
OCC 90	interdit de tir → stock à détruire
OFL 90 F1	3700
FUM 90	12800
BSCC90	12600 utilisables et 10000 en attente

¹⁷ Simulateur de Tir Peloton Nouvelle Génération

¹⁸ Entraîneur Multi Séquences d'Entraînement au Tir

IV.1.4 VBL.

IV.1.4.a Parcs 2011 et opérations en cours.

2008-2011 : fin de production, mise en place de la PEGP sur un parc important et varié.



1610 VBL tous types livrés dont plus de 950 pour la CB. Environ 270 VBL et VB2L en OPEX.

Adaptation réactive : TOP 7,62, surblindage spécifique à chaque version, kit d'optimisation d'empont.

Rénovation : 2014-2020

Un groupe de travail étudie le renouvellement de tout ou partie de ce parc soit par l'acquisition d'un nouveau véhicule de combat, soit par la revalorisation du VBL existant.

IV.1.5 VAB T 20/13.



Equipement majeur de la capacité appui direct, le VAB T20-13 arme dès juillet 2011 les pelotons d'appui direct (PAD) des Escadrons d'Aide à l'Engagement (EAE).

Marché de rénovation de la tourelle (~20% du parc) : caméra thermique + télémètre (OPEX)

IV.1.6 VAB HOT.

A compter de juillet 2011, le système d'armes HOT équipera les pelotons AC LP (double qualification HOT/MILAN des équipages) des EAE au sein des régiments RCN.

⇒ HOT : système d'armes antichar collectif de 2^{ème} génération, capacité au tir de nuit, efficace face aux chars surprotégés (missile HOT 3).

⇒ PE Provence : 30 VAB HOT dont 15 en PG.



IV.1.7 EBRC.

Les livraisons EBRC initieront le renouvellement de la composante « multi-rôles », les AMX 10 RCR et ERC 90D étant parvenus au terme de leur évolutivité et insuffisamment protégés. La poursuite de ces livraisons jusqu'à la cible de 292 est déterminante pour redonner à l'armée de Terre toute sa capacité d'engagement au contact sous blindage avec un engin apte à agir sur l'ensemble du continuum des engagements, notamment dans le cadre d'une projection d'urgence.

En l'état actuel du programme, le châssis de l'EBRC est encore à l'étude et pourrait adopter une solution chenillée comme une solution roues (6x6). La masse totale de cet engin est étroitement liée au niveau de protection demandé (N4 à N5). Sa capacité d'évolution est un critère déterminant dans le dimensionnement global de l'engin.

La tourelle sera armée par deux membres d'équipage mettant en œuvre un armement double basé sur un canon de 40 mm et un missile. L'alliance de ces 2 armes octroiera une capacité d'agression permettant, en mode normal, de détruire les VCI jusqu'à 1500 m et les chars de 3^e génération jusqu'à 4000 mètres.

Point particulier : Le système missile à tir direct (jusqu'à 4000m) doté d'une capacité de tir au-delà de la vue directe (TAVD) permettra d'augmenter la zone de vulnérabilité de l'ennemi. Cette idée revient à étendre notre capacité de frappe directe au-delà de celle que détient l'ennemi. Le missile devra donc couvrir les besoins du combat aéroterrestre entre 500 et 8 000 mètres.

Canon de 40 mm à munition télescopée



IV.1.8 VPC.

En PSP, 5 VPC seront livrés d'ici octobre 2012 dans les régiments LECLERC. De son côté, l'école de cavalerie est dotée de 2 VPC.

Tous les VPC sont équipés du kit SIR VBCI.

IV.2 LES EQUIPEMENTS TRANSVERSES.

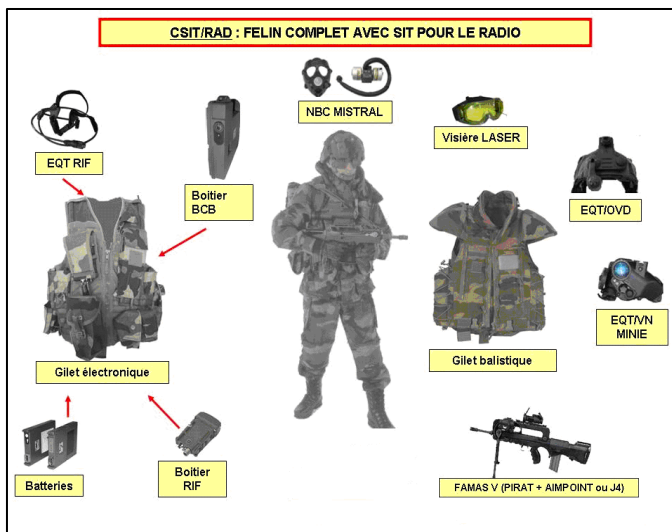
IV.2.1 FELIN.

Pour les unités hors INF, le principe de la PEGP¹⁹ est appliqué.



En PSP, les configurations destinées à la CB sont :

26 SAO, 2 CSIT/RAD, 2 CIL/STE avec FAMAS FELIN.



Calendrier des livraisons

2010	2011	2012	2014-2015
EC	4 ^e RCh	1 ^{er} REC	3 ^e RH
1 ^{er} RS	501 ^e RCC	1 ^{er} RHP	
	1 ^{er} RIMa	RICM	
	4 ^e RD	1 ^{er} RCh	
		12 ^e RC	

¹⁹ Politique d'Emploi et de Gestion des Parcs

Chaque perception s'accompagne en amont d'un stage de primo-formateur destiné aux instructeurs ISTC des unités de manière à aider efficacement la prise en compte et l'appropriation de FELIN.

Au printemps 2011, une EXTA, pilotée par la DEP infanterie, permettra de mettre en œuvre le système FELIN dans un cadre interarmes à partir d'un SGTIA à dominante INF puis au cœur d'un GTIA. Au titre de la CB, le 4^e RCh participe à hauteur d'un PCB. Les configurations des différents pelotons (PCB, PAD, PRIAC, PEI) seront consolidées ou revues des enseignements tirés par ce régiment.

Parallèlement, le 1^{er} RS a déjà pris en compte le système afin d'être au rendez-vous de sa projection en novembre 2011.

IV.2.2 La trame missile-roquette (TMR).

La mutation de la TMR décidée en 2010.

TMR ACTUELLE	AT4 CS	ERYX	MILAN
TMR FUTURE	Roquette nouvelle génération		MMP20

Roquette nouvelle génération (NG) : échéance 2014

La roquette NG participe à l'appui de la manœuvre terrestre des sous-groupements tactiques interarmes (SGTIA) et unités subordonnées, engagés dans des missions allant de la coercition de forces à la stabilisation, missions offensives, défensives et de sûreté.

Dans ce cadre, la munition doit permettre de procéder à la destruction, de jour et de nuit, dans le segment 0 m - 400 m essentiellement, des objectifs suivants : ouvrages défensifs (en ou hors infrastructure), engins blindés de type VCI, véhicules légers et groupe de personnes. Elle doit permettre la neutralisation de chars d'ancienne génération. Elle est portable à dos d'homme sur longue distance, et peut être utilisée à partir d'un espace confiné.

Le choix se portera sur un système dit « jetable ».

MILAN :

Les obsolescences connues du MILAN qui portent aussi bien sur les postes de tir que sur les simulateurs seront palliées par un marché de maintien en service jusqu'en 2015 du système.

MMP : échéance 2015-2016

Encore sujet à des modifications mineures, le MMP sera un système portable, dédié au combat débarqué (INF + ABC/EEI- ERIAC-EAE), d'une portée demandée jusqu'à 4000 m avec des capacités de tir en espace confiné et de « tir et oublie » tout en gardant l'homme dans la boucle.

En urgence OPS, le missile JAVELIN a été déployé en Afghanistan à hauteur de 76 postes de tir.

²⁰ Missile Moyenne Portée

IV.2.3 La numérisation de l'espace de bataille (NEB).

Le parc

- ⇒ Icône : 254 XL (2012) ;
- ⇒ SIT V1 : 18 DCL (2012), 256 AMX 10RCR (2010) ;
- ⇒ SITEL : 80 ERC 90D (oct 2010 à avril 2011) et 550 VBL (2014).

Le Système d'Information du Combat SCORPION V0 (SICS V0)

Le SICS V0, à l'horizon 2015, est destiné aux opérateurs menant ou pouvant participer à des actions de combat, plus ou moins violentes selon la phase d'engagement. Il s'inscrit tout naturellement dans le cadre de l'emploi des unités de mêlée mais aussi d'appui ou de soutien. Les SIO pour les niveaux 4-6 sont des outils de commandement s'inscrivant dans le cadre des opérations en réseaux. Étant donné que, d'une part, l'acte de commander consiste à faire des choix, les exprimer par des ordres, en vérifier la bonne exécution et enfin rendre compte des actions menées et que, d'autre part, les SIO de niveau 7 se trouvent aux niveaux terminaux des chaînes de commandement, le SICS V0 a donc pour objet principal d'émettre et recevoir des ordres et des situations, et d'émettre des demandes ou comptes-rendus.

Le SICS V0 doit :

- ⇒ fournir au commandement une représentation actualisée de la situation tactique et logistique, en vue d'en améliorer son appréciation ;
- ⇒ fluidifier et fiabiliser la diffusion des ordres, des demandes et des comptes rendus ;
- ⇒ alléger ou faciliter les tâches répétitives (mise à jour de situation, élaboration et rédaction des ordres...) au profit de la réflexion et de l'exercice réel du commandement ;
- ⇒ fournir une aide à la navigation ;
- ⇒ tirer profit des données des capteurs et des équipements disponibles au sein des porteurs.

IV.2.4 Le paquetage.



Issu d'un RETEX 2009, un GPB²¹ destiné aux équipages blindés a été étudié au cours de l'année 2010. Une première version, livrée pour évaluation au printemps dernier, a fait l'objet d'un certain nombre de remarques.

← Une V2 prenant en compte les conclusions de ce rapport d'évaluation est en cours d'essais.

Une étude sur l'équipement individuel des équipages EB est lancée ; l'objectif étant de concevoir et produire des effets confortables tout en assurant une protection renforcée.

²¹ Gilet Pare-balles

**V TEXTES DE DOCTRINE ET REGLEMENTS DE LA CAVALERIE
BLINDEE.**

N°	Anc. N°	Titre	Date de création	Mise à jour / rédaction
20.001	100-1	Doctrine d'emploi des unités blindées	1998	Juin 2013
30.001	100-2	Manuel d'emploi des unités blindées	1998	Juin 2013
30.002	100-3	Trilogie "doctrine-emploi-organisation"	2005	Juin 2013
30.011	331	Manuel provisoire d'emploi des unités blindées en zone urbaine	2005	Juin 2013
50.011	332	Mémento sur les actes réflexes et les actes élémentaires du blindé en zone urbaine	2005	Décembre 2011
35.021	112-11	Manuel d'emploi de l'ECL - TC2 du GTIA à dominante blindée	2001	Juin 2013
66.021	200	Mémento de procédures opérationnelles	2008	Juin 2011
34.101		Manuel d'emploi du GTIA à dominante blindée	2011	Juin 2011
35.101		Manuel d'emploi du SGTIA à dominante blindée	2010	
36.101	101-21	Manuel d'emploi du PCB	2008	Juin 2012
36.101		Additif LECLERC au manuel d'emploi du PCB	2008	Juin 2012
56.111		Mémento d'emploi des petites unités de CB en CREB en zone montagneuse	2010	
56.112		Mémento sur l'emploi du DIA à dominante blindée	2010	
34.201	111	Manuel d'emploi des groupements à dominante Leclerc	1998	Sera remplacé par l'ABC 34.101 "Manuel d'emploi du GTIA à dominante blindée" en juin 2011.
36.202	111-24	Manuel d'emploi du détachement d'intervention LECLERC	2007	
35.211	35-211	Manuel d'emploi de l'ERAD	2007	
36.321	111-22	Manuel d'emploi du PAD	1999	Juin 2011
34.301	103	Manuel d'emploi du GTIA à dominante blindée roues-canon	1999	Sera remplacé par l'ABC 34.101 "Manuel d'emploi du GTIA à dominante blindée" en juin 2011.
36.301	103-21	Manuel d'emploi du peloton blindé roues-canon	2006	Sera remplacé par l'ABC 36.101 "Manuel d'emploi du PCB" en juin 2012.
35.311		Manuel d'emploi de l'EAE	2011	
36.311	103-22	Manuel d'emploi du PRIAC	2006	Juin 2012
36.312		Manuel d'emploi du peloton ACLP	2011	Juin 2011
35.411	105-11	Manuel d'emploi de l'EEI	2010	
36.411	105-21	Manuel d'emploi du PEI	2000	Juin 2012
	105-21 Additif	Additif patrouille au manuel d'emploi du PEI	2000	Juin 2012
36.601		Manuel de conduite des feux du PCB	2009	
40.501	401	Notice d'emploi du LIRE	2006	
40.502	402	Notice exploratoire du détecteur d'alerte laser (DAL)	2006	

67.601	125-1	Le tir sous tourelle	2010	
67.611	125-3	Le tir de l'AMX 10 RCR	2010	
67.612	125-5	Le tir de l'ERC 90 D	1994	
67.613		Le tir du VAB T20-13	2011	
67.621	125-7	Le tir du char LECLERC	2002	Juin 2011
67.631		Le tir du VAB-HOT	2011	Juin 2011

Plan de rédaction

